

Procès-verbal du conseil municipal **du mercredi 22 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND – Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO – Nathalie PEREZ-GABIER - Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Alexis STRUSS – Danièle ARNOLD – Daniel OUGIER - Corinne BUEB - Claude KLINGER-ZIND - Christelle PFLEGER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Geneviève SCHOFF a donné pouvoir à Lucette SPINHIRNY
Carine NAGL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BASSO
Sandrine MEYER a donné pouvoir à Nathalie PEREZ-GABIER

Date de convocation : mardi 14 décembre 2021

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je vous adresse mes très cordiales salutations et nous allons sans plus tarder nous pencher sur l'ordre du jour du conseil municipal du 22 décembre. Je voudrais d'abord présenter mes excuses concernant les documents sur la plateforme. La plateforme ne nous a pas prévenus que l'on arrivait à la fin de l'abonnement. Je sais que le groupe minoritaire m'a demandé de reporter certains points, donc j'ai préféré reporter le conseil municipal pour qu'on ait les documents complets. Je vous prie de m'excuser et je vous remercie de votre disponibilité ce soir. Je sais que nous sommes à deux jours de Noël et que c'est difficile de pouvoir se réunir, mais il faut bien que la vie continue à tourner !

Mme Christelle PFLEGER : Je reviens concernant la demande de la délocalisation du conseil municipal. Je vous indique qu'il y a une loi qui est sortie le 10 novembre, et qui nous indiquait que vous pouviez délocaliser le conseil municipal.

Monsieur le Maire : Oui, qu'on pouvait. Ce n'est pas une obligation.

Madame Christelle PFLEGER : Nous sommes bien sérés, et avec les conditions actuelles de l'Omicron...

Monsieur le Maire : C'était une question que l'on avait déjà posée au Préfet concernant la disposition du Conseil municipal quand il y avait le confinement, et il a considéré que l'on était assez protégé. Il n'y a pas beaucoup de conseils municipaux qui sont équipés comme cela. Merci pour votre remarque.

Je présente les excuses de Madame SCHOFF qui donne procuration à Madame SPINHIRNY, Madame Carine NAGL qui donne procuration à Madame Marie-Jeanne BASSO, et enfin Madame Sandrine MEYER qui donne procuration à Madame Nathalie PEREZ-GABIER.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 22 décembre 2021.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Aucune remarque a été faite jusqu'à aujourd'hui, est-ce qu'il y en a à ce jour ? Si tel n'est pas le cas, je le soumetts au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour amène 25 points. Je souhaite ce soir éventuellement que l'on passe rapidement aux questions et que l'on s'étende sur le budget, mais que l'on ne lise pas toutes les délibérations car vous avez eu tout le loisir de le lire, afin que le conseil municipal dure deux heures de temps au plus.

3. Information sur les indemnités versées aux élus

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité, l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour Monsieur Serge NICOLE, Maire, Vice-Président de Colmar Agglomération et Vice-Président du Centre de Gestion, la rémunération nette est de 43 420.56 € annuelle.

Pour Madame Lucette SPINHIRNY, les indemnités perçues en tant qu'adjointe au Maire, conseillère communautaire déléguée et de Présidente du SIVOM représentent annuellement 20 499.60 €.

Les adjoints Daniel LEROY, Denis ARNDT, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique HEROLD et Dominique SCHAFFHAUSER perçoivent une indemnité annuelle de 9 796.08 €.

Les 2 conseillers délégués, Ludovic CAMPITELLI et Benoit FREYBURGER perçoivent une indemnité annuelle de 2 785.68 €.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne les informations sur les indemnités des élus, il n'y a pas de commentaires à avoir car il s'agit d'une information.

4. Adoption du Budget Primitif 2022 de la ville de Wintzenheim

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Monsieur le Maire : L'adjointe Madame Dominique SCHAFFHAUSER vous en parlera. Nous avons fait un diaporama avec les différents graphiques. Je donne la parole à Madame SCHAUFFHAUSER.

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : Merci Monsieur le Maire. J'enlève le masque pour parler sinon vous risquerez de ne pas comprendre.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Non, je ne préférerais pas.

Madame Dominique SCHAUFFHAUSER : D'accord, je le garde.

Monsieur le Maire : Chacun gardera son masque quand il prendra la parole.

Le budget primitif a été élaboré selon les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 18 novembre 2021 :

- Maintien du principe des dépenses à niveau constant dans les différents chapitres budgétaires en poursuivant le suivi rigoureux des dépenses courantes et des charges de personnel,
- Stabilisation des taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2022, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité,
- Engagements des investissements prévus en 2021-2025,
- Gestion des emprunts en cours sans souscription de nouvel emprunt,
- Maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

En 2022, le budget s'élève à 7 998 000 € (mouvements réels). Il était de 7 530 500 € en 2021.

Section	Recettes réelles		Dépenses réelles	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement	6 460 000 €	6 692 000 €	5 200 500 €	5 223 500 €
Investissement	1 070 500 €	1 306 000 €	2 330 000 €	2 774 500 €
Total	7 530 500 €	7 998 000 €	7 530 500 €	7 998 000 €

- Les recettes de fonctionnement attendues augmentent de 232 000 € (+3,59%) entre 2021 et 2022,
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont stables (+0,44%)
- Les recettes d'investissement croissent de 22% (soit 235 500 €)
- Enfin, les dépenses d'investissement enregistrent une augmentation de +19,08% (soit +444 500 €)

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

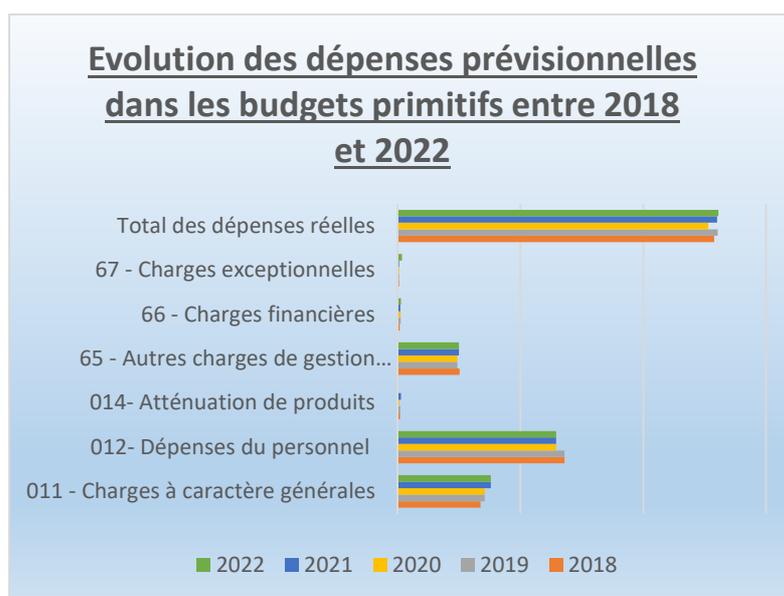
Madame Dominique SCHAFFHAUSER : En ce qui concerne les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, les charges de personnel restent identiques à 2021, c'est-à-dire 2 578 000€. Pour les charges à caractères générales, nous avons discuté avec les différents chefs de service pour garder l'enveloppe qui sera de 1 514 000 €. Les autres charges de gestion sont de 996 500€. L'atténuation de produits, qui est la prise en charge de Colmar Agglomération pour le FPIC passe de 50 000€ à 10 000€. Les charges financières seront de 55 000€ car on commence à rembourser les intérêts d'emprunts. Enfin, les charges exceptionnelles qui est un transfert au budget annexe de la gendarmerie, passera de 20 000€ à 70 000€. Nous avons un total de 5 223 500€.

Est-ce qu'il y a des questions ou je continue ?

Monsieur le Maire : Vous pouvez poser des questions au fur et à mesure si vous le souhaitez.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** inscrites au budget primitif 2022 sont estimées à **5 223 500 €**.

Elles sont stables depuis ces 5 dernières années, malgré le contexte sanitaire et les imprévus ainsi que les charges nouvelles répondant au fonctionnement des services à la population.



Entre 2021 et 2022, les dépenses des différents chapitres sont constantes, hormis :

- Les atténuations de produits qui étaient de 50 000€ en 2021 et qui sont en baisse, estimés à 10 000 € en 2022, le FPIC étant maintenant pris en charge par Colmar Agglomération,
- Les charges financières qui augmentent de 30% en 2022 soit + 13 000€ correspondant au remboursement des intérêts de l'emprunt de 3 millions,
- Les charges exceptionnelles qui augmentent de 50 000 €, montant correspondant au transfert nécessaire au budget annexe de la gendarmerie.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Charges à caractères générales	1 345 000 €	1 414 000 €	1 414 000 €	1 514 000 €	1 514 000 €	0%
Dépenses du personnel	2 714 000 €	2 714 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	0%
Atténuation de produits	35 000 €	42 500 €	27 500 €	50 000 €	10 000 €	-80%
Autres charges de gestion courante	1 005 000 €	971 000 €	971 000 €	996 500 €	996 500 €	0%
Charges financières	32 000 €	47 600 €	47 500 €	42 000 €	55 000 €	+30,95%
Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	70 000 €	+250%
Total	5 151 500 €	5 209 100 €	5 058 000 €	5 200 500 €	5 223 500 €	

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) étaient de 5 151 500 € en 2018 et sont de 5 223 500 € en 2022 soit +1,4%, restant inférieur à l'inflation sur la même période.

Les charges à caractères générales restent estimées à 1 514 000 €.

Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les fluides : Les dépenses sont estimées à 270 000 €.
- La voirie : les dépenses sont de l'ordre de 241 000 €.
- L'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments : les dépenses sont estimées à 300 000 €.
- Les frais nécessaires au fonctionnement de l'administration et des services qui représentent environ 428 000 € : honoraires (44650 €), taxes foncières (45000€), frais de télécommunications (40 000 €), assurances (36 000€), d'affranchissement (15 000 €), vêtements de travail (13 000€), formations (11300€), fournitures administratives (11 000 €), documentations (10 000 €), annonces et insertions (10 000 €), indemnités au trésorier (2000€)...

Le budget relatif aux dépenses du personnel serait également prévu à la même hauteur qu'en 2021 soit 2 578 000€. Ces dépenses prévisionnelles comprennent :

- Les agents recenseurs (recensement de la population en 2022) puisqu'il n'a pas eu lieu en 2021,
- Les 4 emplois aidés créés (en sachant que les aides relatifs à ces agents seront en recettes),
- Les remplacements éventuels des agents en maladie,
- Les évolutions des échelons des agents municipaux.

Il n'y a pas de départ en retraite, ni de recrutement autres que ceux mentionnés prévu en 2022.

Les atténuations de produits diminuent de façon très importante, les dépenses prévues liées au FPIC étant prises en charge par Colmar Agglomération ce qui représentait une prévision budgétaire de 40 000 €. 10 000€ restent inscrits afin de répondre aux éventuels dégrèvements de la taxe d'habitation pour les logements vacants.

Les charges financières sont attendues à hauteur de 55 000 € au BP 2022 contre 42 000€ au BP 2021. Cette augmentation correspond aux intérêts du nouvel emprunt.

Les autres charges de gestion courantes représentent un budget de 996 500 €. La répartition des dépenses principales est la suivante :

- Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 495 000 €, montant identique à celui de 2021,
- La subvention de fonctionnement au CCAS de 40 000 € comme en 2021,
- Les contributions aux organismes de regroupement estimées à 280 000 €,
- En application des conventions de Délégations de Services Publics, la subvention à Enfance pour Tous pour l'exploitation de la crèche Pom' de Renette est de l'ordre de 197 800 € et celle attribuée aux PEP Alsace d'environ 218 000 € pour la gestion du service périscolaire et du centre de loisirs.

Les charges exceptionnelles ont une augmentation conséquente puisque le montant de dépenses du chapitre est de 70 000 €, et était de 20 000 € en 2021. Cette évolution est issue du transfert du montant nécessaire pour le remboursement des intérêts de la dette au budget annexe de la gendarmerie (60 000 €).

Le financement de la section d'Investissement par l'autofinancement comprend :

- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 1 125 000 € (879 500 € en 2021)
- Les amortissements pour 400 000 €.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on estime à 6.692.000 €. Les chiffres sont inchangés pour les atténuations de charges. Les produits des services et du domaine baissent un petit peu puisqu'il y a une baisse de la vente du bois. On passera donc à 125 700€. Les impôts et les taxes augmentent légèrement car les bases augmentent, ce qui fait un total de 5 422 800€. Les dotations et subventions, et participations sont de 885 000€. Les autres produits de gestion courante, c'est-à-dire les locations de salle et de pôle médicaux ramèneront 228 000€. Le placement est de 500€, et les produits exceptionnels sont prévus pour 10 000€. Nous aurons des recettes de 6 692 000€.

Les recettes prévues en 2022 augmentent de 232 000€ et les dépenses augmentent de 23 500€ par rapport à 2021. La taxe foncière n'augmente pas depuis plusieurs années. Vous voyez que la ligne est horizontale et qu'on est à 17,23% alors que les autres strates sont à 20%.

En ce qui concerne l'endettement, au 1^{er} janvier 2022 nous avons 8 271 habitants et le capital restant dû est de 6 201 600€ : nous remboursons annuellement 427 500€ soit 52€ par habitant alors que la moyenne des communes est de 104€ par habitant, nous sommes donc à moitié moins. La capacité de désendettement de la commune sera en 2022 de 3.9 ans et la moyenne nationale est entre 5 et 6 ans.

Toujours pas de questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Une première remarque sur le taux d'occupation de nos bâtiments (pôles médicaux, tous les logements), est-ce que tout est occupé ?

Monsieur le Maire : Le pôle de Wintzenheim centre est rempli, à Logelbach il reste une cellule. Le médecin cherche un collègue pour s'installer avec lui. Le reste est complet.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Nous n'avons toujours pas trouvé de deuxième médecin c'est cela ?

Monsieur le Maire : Il faut que les deux médecins s'entendent bien pour pouvoir cohabiter. Il est préférable qu'il trouve de son côté quelqu'un. S'il ne trouve personne, il prendra la cellule complète.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Le loyer est de combien ?

Monsieur le Maire : 650€. C'est très difficile de trouver des médecins. Mais nous pouvons aussi regarder pour y accueillir une autre profession médicale ou paramédicale. On lui laisse encore un peu de temps, je l'ai eu au téléphone il y a quelques jours.

Monsieur Claude KLINGER ZIND : Concernant les recettes de fonctionnement, le point de la DSC que l'on a vu à Colmar Agglomération, je regrette de ne pas avoir été soutenue par Wintzenheim car on l'a demandé il y a de très nombreuses années de revoir le calcul car cette part d'économie était trop importante. Il aurait fait gagner 150 000€ de plus à Wintzenheim sans inventer des calculs. C'est juste en prenant ce auquel on a le droit. Je regrette que les représentants de Wintzenheim n'aient pas soutenu en tout cas ma démarche.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre, bien que la réponse ait déjà été donnée par mes collègues. Vous savez que nous avons fait un recours contre la DSC, que nous avons perdu aussi en appel. Ce n'est pas la peine de recommencer pour aller au tribunal. Je rappelle aussi que nous avons encore des fonds de concours. Je rappelle que Wintzenheim a déjà récupéré ses 150 000 euros puisque nous allons toucher 300 000 euros de fonds de concours. Le Président était aussi clair. Vous êtes contre à ce qu'on ramène de l'argent à la commune.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ah bon ?

Monsieur le Maire : Notre groupe est pour que l'on ramène une zone artisanale, vous avez été contre. Vous vous êtes mis avec ATE pour dire que vous êtes contre cette zone artisanale. J'ai d'ailleurs approuvé la réponse du Président qui était très clair, qui disait que c'est bien beau de demander de la solidarité quand on ne veut pas des ennuis chez soi, qui emmène des fois des petits problèmes. Donc il ne faut pas demander aux autres de payer pour nous.

Monsieur Claude KLINGER ZIND : Ce n'était pas ma demande. J'ai très bien répondu à cet argumentaire en disant que la compétence de l'attractivité est une compétence de l'Agglomération. Je vous ai déjà soutenu dès le départ que l'on devra avoir une vision communautaire au niveau des zones d'attractivité. C'est comme si on gérait une ville, et que l'on ne voulait pas certaines choses dans certains quartiers car ils ne payent pas beaucoup d'impôts. On n'a pas cette vision communautaire que je regrette.

Monsieur le Maire : C'est votre principe à vous. Mais quand on parle de zone artisanale communautaire, il y a des communes qui n'en veulent pas qui vont toucher l'argent. Ça ne marche pas comme ça. Le Président vous a d'ailleurs bien répondu en disant que l'on veut partager mais que l'on ne veut pas des ennuis chez soi. Moi aujourd'hui je me bats pour que cette zone soit rue du Tieffenbach et je me battraï pour qu'elle y voie le jour tant que j'ai les manettes de cette commune, une zone qui ramènera de la richesse à la commune.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'est donc une vision de commune indépendante mais je vous dis bien justement la DS a le sens même de répartir les richesses qu'une commune ne pourrait pas avoir, c'est ça son but. Là on a détourné sur des arguments « vous n'avez pas de zone économique » « vous êtes les méchants » « vous n'êtes pas gentils » « vous ramener pas d'argent » donc vous quand on parle de solidarité le mot solidarité pour moi ce n'est pas ça. On ne va pas refaire le débat on l'a déjà eu à Colmar agglomération.

Monsieur le Maire : C'est la première année que je vous entends parler comme ça car depuis ces années de conseil communautaire je ne vous ai jamais entendu prendre la parole à ce sujet-là.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ah si ! En 2016 et en 2019 avec votre soutien d'ailleurs en 2016 mais vous avez changé d'avis.

Monsieur le Maire : Non. Nous avons refait le calcul on avait une matinée de travail là-dessus. On sait que Wintzenheim perd mais je l'assume pleinement car de l'autre côté nous avons le fonds de concours.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Cela n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : Si, car on ne pourrait ne pas l'avoir.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Mais vous pourrez aussi avoir 150 000 €.

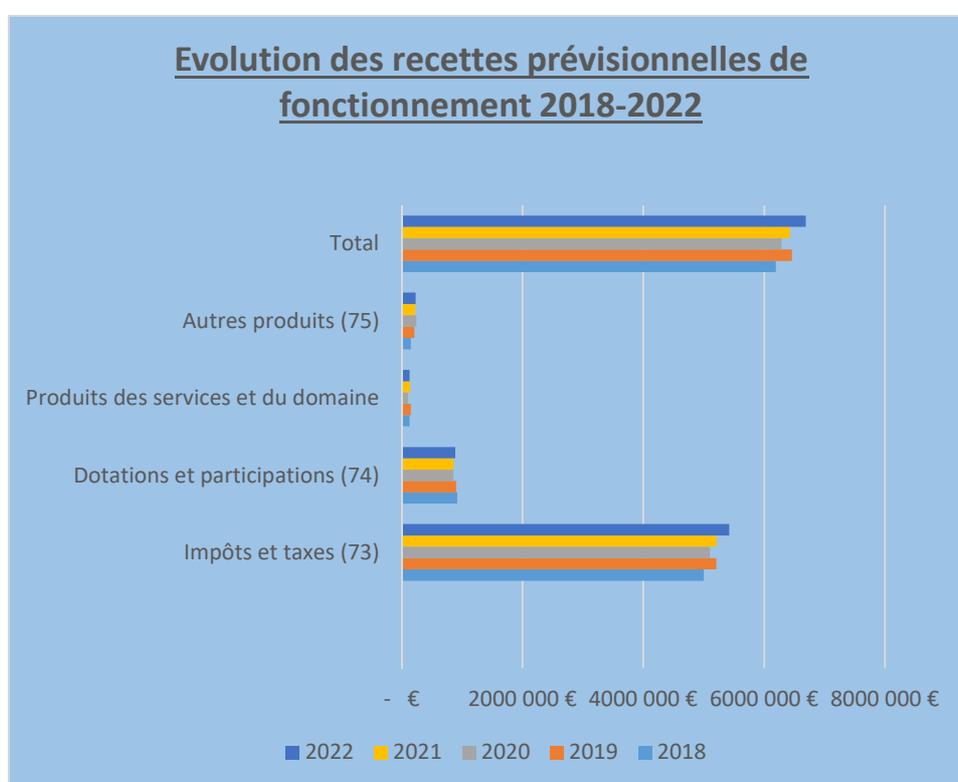
Monsieur le Maire : Le fonds de concours nous fait quand même gagner 600 000€.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ça n'a aucun rapport.

Monsieur le Maire : Bien. Autre question ? On continue.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 692 000 € et sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

Les recettes prévisionnelles augmentent de 7,45 % entre 2017 et 2022.



	2018	2019	2020	2021	2022	2021/2022
Impôts et taxes (73)	5 001 000 €	5 210 000 €	5 100 000 €	5 211 000 €	5 422 800 €	+4,06%
Dotations et participations (74)	915 000 €	898 400 €	850 000 €	858 800 €	885 000 €	+3,05%
Produits des services et du domaine	129 000 €	146 000 €	101 000 €	137 700 €	125 700 €	-8,72%
Autres produits (75)	148 000 €	208 200 €	238 000 €	222 000 €	228 000 €	+2,70%
Produits exceptionnels (77)	10 000 €	19 800 €	16 575 €	10 000 €	10 000 €	-
Atténuations sur charges (013)	25 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	-
Produits financiers	100 €	100 €	100 €	500 €	500 €	-
Total	6 228 100 €	6 497 500 €	6 390 675 €	6 460 000 €	6 692 000 €	+3,59%

Le produit fiscal

Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) attendu est de **3.563.600€** (3.465.046€ au BP 2021).

Ce produit fiscal prévisionnel est construit en prenant en compte :

- Une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2021, et ce pour la 5^{ème} année consécutive, conformément à l'orientation qui avait été annoncée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ;
- L'actualisation légale de + 2%, conformément à la loi de finances 2017, instaurant une revalorisation annuelle « automatique » des bases en année N indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N+1 (2021 pour l'actualisation 2022) par rapport au moins de novembre N-2 (2020) ;
- Une évolution physique des bases de + 1%.

L'Etat continue, en 2022, de se substituer intégralement aux contribuables qui bénéficient désormais d'un dégrèvement à 100% et 65% de la cotisation de taxe d'habitation au titre de la résidence principale par le versement d'une sous-compensation prévisionnelle en 2022 de 324 600 €.

Pour la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), le taux ne sera à nouveau voté qu'en 2023.

Les impôts locaux directs représentent plus de 53% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

2018	2019	2020	Libellé	2021	2022
9 433 764 €	9 651 674 €	9 815 752 €	Base TFPB	9 763 000 €	10 055 890 €
17,03%	17,03%	17,03%	Taux TFPB	30,20%	30,20%
1 606 570 €	1 643 680 €	1 671 623 €	Produit TFPB	2 948 426 €	3 036 879 €
214 365 €	222 038 €	225 813 €	Base TFNB	225 813€	232 059 €
52,07 %	52,07 %	52,07%	Taux TFNB	52,07%	52,07%
111 620 €	115 615 €	117 581 €	Produit TFNB	117 581 €	120 833 €
147 530 €	107 053 €	108 872 €	Base THLV	115 807 €	110 036 €
13,98 %	13,98 %	13,98%	Taux THLV	13,98%	13,98 %
20 625 €	14 966 €	15 220 €	Produit THLV	16 190 €	15 383 €
			Total recettes	3 082 197 €	3 173 095 €
			Coefficient correcteur	318 258 €	324 623 €
			Allocation compensatrice locaux industriels	64 591 €	65 882 €
			TOTAL	3 465 046 €	3 563 600 €

Les dotations reçues de Colmar Agglomération

En ce qui concerne Colmar Agglomération au titre de l'Attribution de Compensation ou de la Dotation de Solidarité Communautaire, 1 396 300 € sont attendus :

- L'attribution de compensation serait de 1 206 700 €,
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 189 600 €.

Soit une augmentation de plus de 40 000 € du prévisionnel par rapport au budget primitif précédent.

Les participations et subventions

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 473 000 € comprenant :

- La dotation forfaitaire à hauteur de 364 000 €,
- La dotation de solidarité rurale à hauteur de 109 000 €.

Malgré la stabilité de l'enveloppe nationale de DGF, la Ville pourrait connaître une nouvelle baisse en 2022, du fait, notamment du mécanisme d'écrêtement destiné à financer la montée en puissance de la péréquation verticale en ponctionnant, entre autres, la dotation forfaitaire.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux, estimées à 129 000€ en 2022, sont stables.

Le FCTVA serait de l'ordre de 5 400 €.

Les « autres dotations » sont en augmentation de 55 000 € par rapport en 2021 pour tenir compte du remboursement des salaires des agents recenseurs par l'Etat, et aussi des aides pour le recrutement des agents en Contrat Aidé.

Les taxes parafiscales

Le produit des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation serait de 250 000 €.

La taxe sur la consommation d'électricité serait de 126 000 €.

Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 26 500 €.

Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure serait de 45 000 €.

Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Les produits des services sont estimés à 125 700 € pour 2022, soit en diminution de 12 000 €. Cette évolution est le résultat de :

- La diminution prévisionnelle de la vente de bois de 25 000 € ;
- L'augmentation des recettes issues des concessions funéraires de l'ordre de 12 500 €. Toutefois, cette évolution est le résultat d'une modification des circuits de financement du CCAS. Jusqu'à présent, un tiers des recettes était destiné au CCAS, et chaque concessionnaire payait en deux fois, le premier paiement pour la ville et le deuxième pour le CCAS. Dorénavant, il n'y aura plus qu'un seul paiement, et la subvention du CCAS sera augmentée à hauteur d'un tiers des recettes constatées à N-1.

Les « Autres produits de gestion » représentent une recette prévisionnelle de 228 000 € comprenant une prévision prudente des recettes des locations des salles communales en 2022. Les loyers des locations des pôles médicaux représentent une recette de 95 000€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 2 308 500 € en 2022 et se décomposent de la manière suivante :

• Citerne pour récupérer l'eau de la toiture de l'Eglise Saint Laurent	85 000 €
• Maîtrise d'œuvre et travaux ponts de Zimmerbach et Logelbach	610 000 €
• Création de deux relais-lecture	200 000 €
• Restauration de la mairie annexe	150 000 €
• Restructuration rues Haussmann et A.Hirn	1 000 000 €
• Véhicules et maisonnettes pour les marchés	120 000 €
• Immobilisations corporelles diverses	143 500 €
• TOTAL	2 308 500 €

Les autres projets en cours au 31/12/2021 feront l'objet des Restes à Réaliser.

La gestion des emprunts

Le remboursement en 2022 s'élève à 427 500 €, comprenant :

- 266 700 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de 4 M€,
- 150 000 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de 3 M€,
- 10 800 € pour l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin.

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette est de 6 201 677 € comprenant :

- L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 3 177 777 €,
- L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole : 2 937 500 €,
- L'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 86 400 €.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **1 306 000 €** en 2022 avec une nette augmentation des subventions attendues.

	2021	2022	Evolution 2021/2022
Produits des cessions (024)	277 500 €	150 000 €	-45.95%
Dotations (10)	550 000 €	475 000 €	-13.64%
Subventions (13)	242 000 €	680 000 €	+180.99%
Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €	1 000 €	-
Total des recettes d'investissement	1 070 500 €	1 306 000 €	+22.00%

Les **Dotations** s'élèvent à 475 000 € avec le FCTVA (175 000 €) et la Taxe d'Aménagement (300 000 €).

Le **produit prévisionnel des cessions** représente 150 000 € comprenant 120 000 € pour la cession d'un terrain dans la zone d'activités Europe et 30 000 € pour des cessions diverses.

Le **produit des subventions** est évalué à 680 000 € avec :

- Les subventions de l'Etat à hauteur de 258 000 € avec la DETR pour la vidéo-protection et la reconstruction des ponts situés route de Zimmerbach et rue Hirn à Logelbach,
- La Collectivité Européenne d'Alsace pour la vidéo-protection et l'aménagement de la rue Hirn et de la rue Haussmann (Amendes de police),
- Colmar Agglomération, dont les Fonds de concours contribuent à l'aménagement du Parc Acker et à la restauration de la couverture de l'église Saint Laurent,
- La participation de la commune de Zimmerbach pour la reconstruction du Pont.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (012)	2 578 000.00 €	Produit des impôts et taxes (73)	5 422 800.00 €
		Dont :	
Dépenses liées à l'activité des services	1 514 000.00 €	Fiscalité directe (TH, THLV, TFPB et TFPNB)	3 563 600.00 €
		Fiscalité reversée	1 396 300.00 €
Autres charges (65)	996 500.00 €	Fiscalité indirecte	462 900.00 €
Dont :			
Subventions versées	535 000.00 €	Dotations et participations (74)	885 000.00 €
		Dont :	
Charges financières (66)	55 000 .00 €	Dotation forfaitaire	364 000.00 €

		Dotation de solidarité rurale	109 000.00 €
Atténuations de produits (014)	10 000.00 €	Revenus des immeubles et divers (75)	228 000.00 €
		Produits des services et du domaine (70)	125 700.00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	70 000.00 €	Produits exceptionnels (77)	10 000.00 €
		Produits financiers (76)	500.00 €
		Remboursements sur charges (013)	20 000.00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 223 500.00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 692 000.00 €
Transfert entre sections (042)	400 000.00 €	Transfert entre sections	56 500.00 €
Virement à la section d'investissement (023)	1 125 000.00 €		
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 525 000.00 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	56 500.00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	6 748 500.00 €	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	6 748 500.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Constructions, aménagements et matériels (21 et 23)	2 203 500.00 €	Dotations (10)	475 000.00 €
		Dont :	
Etudes (20)	105 000.00 €	FCTVA	175 000.00 €
		Subventions d'investissement (13)	680 000.00 €
Remboursement des emprunts (16)	435 000.00 €	Produits des cessions (024)	150 000.00 €
		Dont :	
Autres immobilisations financières (27)	1 000.00 €	Terrains	120 000.00 €
		Divers matériels	30 000.00 €
Dotations, taxe d'aménagement (10)	30 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçu (16)	1 000.00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 774 500.00 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 306 000.00 €
Transfert entre sections (040)	56 500.00 €	Transfert entre sections (040)	400 000.00 €
Transfert entre sections (041)	200 500.00 €	Transfert entre sections (041)	200 500.00 €
		Virement de la section de fonctionnement (021)	1 125 000.00 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	256 543.00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 725 500.00 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 031 500.00 €	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	3 031 500.00 €
TOTAL GENERAL	9 780 000 €	TOTAL GENERAL	9 780 000 €

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : Est-ce qu'il y a des questions encore sur les projets d'investissement ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Juste une question, je ne vois pas le Parc ACKER alors qu'il est prévu et il y a même des subventions pour ce projet.

Monsieur le Maire : Il est sur les restes à réaliser de 2021.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Des questions ? On passe au vote. Merci.

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : On va vous faire passer des documents à signer.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 06 décembre 2021,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **ADOPTÉ** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2022 de la ville tel que proposé,
- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs annexé dans le Budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Budget Primitif 2022 du budget principal de la commune de Wintzenheim

5. Adoption des taux d'imposition communaux 2022

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

A compter de 2021, suite à la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est le nouveau taux de référence. La délibération relative au vote de taux 2022 ne doit pas fixer un taux pour la TH sur les résidences principales (THP). Pour les 20% de foyers assujettis à la THP, le produit est affecté à l'Etat.

Le taux de la TH sur les résidences secondaires est gelé en 2021 et 2022, le taux de 2019 (13.98%) est repris automatiquement. Ainsi, les communes ne votent pas de taux de taxe d'habitation en 2022. Le taux de TH nécessaire en 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sera le taux de 2019 (13.98%).

En 2022, seuls seront votés les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les communes retrouveront leur pouvoir de fixation du taux pour la THRS et THLV à compter de 2023.

En 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été fixé à 30,20% contre 17,03% en 2020 suite à la réforme de la Taxe d'Habitation et le transfert de la part départementale de la TFPB).

Il n'y aura donc pas d'augmentation des taux de fiscalité pour la 5^{ème} année consécutive.

	2021	2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.20%	30.20%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	52.07%	52.07%

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 06 décembre 2021,

Monsieur le Maire : J'insiste sur ce point-là car on ne peut plus jouer avec la taxe d'habitation car elle n'existe plus. Il y a juste la taxe foncière sur laquelle on a une marge de manœuvre. J'ai pu voir à travers la presse et les émissions de finances publiques, que beaucoup de Maire augmentent la taxe foncière et qui l'augmente jusque 30 %. Nous, on a décidé de garder la même taxe foncière. Il n'est pas question d'augmenter, et que si un projet ne devait pas voir le jour, on ne le fera pas. Je ne veux pas augmenter la taxe foncière car ça sera qu'une certaine catégorie de personne qui la payera et on continuera sur cette voie-là. Le pouvoir d'achat prend déjà un coût je ne veux pas en rajouter. C'est cette politique que je veux mener.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : En effet on n'augmente pas la taxe foncière, mais on a le taux le plus haut du bassin de vie hors Colmar.

Monsieur le Maire : Oui, mais il y en a d'autres qui continuent d'augmenter. Nous on reste stable et je pense qu'ils apprécieront dans la situation actuelle que l'on reste sur la même taxe. On a une bonne gestion depuis 2008, et elle fonctionne bien avec la DGS et les différents services. Ils ont une enveloppe qu'ils doivent gérer et ne pas dépasser. C'est d'ailleurs surveillé par les adjoints de ressort. Tout est clair.
D'autres questions ? On peut passer au vote. Merci.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **ADOpte** les taux suivants pour 2022 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,20 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.07 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Adoption du Budget Primitif 2022 du budget annexe de la Régie des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il y avait 542 abonnés au 31/12/2021. La tarification « Abonnés » est de 95 € H.T. sera sans changement en 2022.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	846	812	806	786	752	694	647	639	618	590	542

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 51 000 €, comprenant :

- Les charges à caractère général à 24 000 €,
- Les autres charges de gestion courante à 2 500 €,
- Les charges exceptionnelles à 1 500 €,
- Les charges financières à 500 €,
- Les dotations aux amortissements à 1 000 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 51 000 €, comprenant les redevances 2022 des abonnés sont estimées à 51 000 €.

Les dépenses d'investissement seraient les suivantes :

- 16 000 € pour le déplacement de la sous-station de la régie rue Clemenceau,
- 6 500 € pour les besoins de développement du réseau – achats de divers amplificateurs, la mise aux normes du réseau etc...

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :	51 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	51 000.00 €
Dépenses d'investissement :	22 500.00 €
Recettes d'investissement :	22 500.00 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 06 décembre 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 06 décembre 2021,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2022 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Budget Primitif 2022 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W.

7. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : J'aimerais que vous enleviez une phrase à la fin : « d'approuver la conservation d'un tarif unique à 95 euros ».
Ceci n'a rien à voir.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60 000 € comprenant 25 000€ pour les frais financiers et 35 000 € pour les frais divers.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la subvention du budget principal de la ville à hauteur de 60 000 €.

Investissement :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 5 950 000 € comprenant la mise en œuvre du projet de construction de la gendarmerie avec :

- L'achat du terrain : 850 000 € et 10 000 € pour les frais de notaire,
- Les travaux de démolition : 120 000 €
- Les études, l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 50 000 €
- La maîtrise d'œuvre 600 000 €
- Les travaux de construction 4 100 000 €
- Le remboursement de l'emprunt : 200 000 €

Les recettes d'investissement sont :

- l'emprunt : 4 000 000 €
- La subvention spécifique de l'Etat pour la gendarmerie : 850 000 €
- Les subventions de l'Etat DETR/DSIL : 800 000 €
- Le Fonds de concours qui sera sollicité après de Colmar Agglomération : 300 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	35 000 €	Chapitre 77 – Produits exceptionnels	
Autres services extérieurs	35 000 €	Subventions exceptionnelles	60 000 €
Chapitre 66 – Charges financières	25 000 €		
Intérêts réglés à l'échéance	25 000 €		
TOTAL dépenses de fonctionnement	60 000 €	TOTAL recettes de fonctionnement	60 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	250 000 €	Chapitre 13 – Subvention d'investissement	1 950 000 €
Frais d'études	250 000 €	Etat	1 650 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	860 000 €	GFP de rattachement	300 000 €
Terrains bâtis	860 000 €	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 000 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 640 000 €	Emprunts en euros	4 000 000 €
Construction	4 640 000 €		
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	200 000 €		
Emprunts en euros	200 000 €		
TOTAL dépenses d'investissement	5 950 000 €	TOTAL recettes d'investissement	5 950 000 €
TOTAL GENERAL	6 010 000 €	TOTAL GENERAL	6 010 000 €

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Jean-Marie MULLER : Bonsoir. Juste une remarque. On aimerait avoir les dépenses prévisionnelles pour chaque année car on a que 2022. Il me semble que le budget global était de 7,3 millions donc le reste sera en 2023 et 2024 ?

Monsieur le Maire : Il y aura déjà le remboursement de l'emprunt. On espère que les travaux seront commencés.

Monsieur Jean-Marie MULLER : Vous avez prévu des aléas de chantier c'est pour cela ?

Monsieur le Maire : Oui, oui. C'est le million qu'il manque.

Monsieur Jean-Marie MULLER : Concernant les subventions, on est sûr d'obtenir les 1,6 million prévu ?

Monsieur le Maire : Les 850 000€ oui, car c'est un contrat avec l'Etat. Ensuite ce sont des subventions aux différentes administrations.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 06 décembre 2021,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses le budget primitif 2022 du budget annexe de la gendarmerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Budget Primitif 2022 du budget annexe de la nouvelle gendarmerie.

8. Adoption du budget Forêt 2022

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

L'Office National des Forêts établit les programmes annuels et réalise les travaux nécessaires à la gestion durable du patrimoine forestier.

Le budget d'exploitation proposé pour 2022 présente 22 055 € en dépenses et 34 310 € en recettes. Les dépenses correspondent au travail réalisé par les bûcherons, tous statuts confondus, pour effectuer le travail de coupes, au débardage et au suivi des chantiers.

Les recettes correspondent à la vente des bois d'un volume de l'ordre de 543 m³ de bois non façonnés et 423 m³ de coupes en vente sur pied.

DEPENSES		RECETTES	
Régie (Bûcherons travaillant au syndicat mixte)	11 400 €	Recettes brutes	27 820 €
Bûcherons travaillant pour les entreprises	1 580 €	Coupe vente sur pied	6 490 €
Débardage	6 280 €		
Honoraires de maîtrise d'œuvre de l'ONF	1 655 €		
Autres dépenses (convention de gestion, suivi social, formation...)	1 140 €		
Total	22 055 €	Total	34 310 €

En 2022, l'excédent d'exploitation évalué à 12 255 € couvre partiellement les travaux d'investissement envisagés pour un total de 15 200 € HT.

Programme de travaux 2022 :

Descriptif des actions	Montant estimé en € HT
Travaux de maintenance et parcellaires	3 060 €
Travaux de plantation / régénération	1 190 €
Travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semi-artificiel...)	640 €
Travaux de protection contre les dégâts de gibier	520 €
Travaux d'infrastructures (entretien des renvois d'eau, entretien de route en terrain naturel)	7 690 €
Travaux d'accueil du public (Sentiers, pistes, sécurité du public et protection des milieux)	2 100 €
Total	15 200 €

Vu l'avis favorable de la Commission Agriculture et Forêt du 2 décembre 2021,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget d'exploitation 2022 dont les prévisions de coupes entre bois façonnés et bois sur pied telles que précisées,
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'une vente groupée,
- **APPROUVE** le programme des travaux proposé pour 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Adoption des tarifs communaux et délégation au Maire

Rapporteur : Daniel LEROY

Lors du conseil municipal du 23 mai 2020, le conseil municipal a délégué au Maire la fixation des tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, de location des salles, des tarifs nécessaires au fonctionnement du service Animation Arthuss et de la programmation culturelle Arthuss, des concessions des cimetières et des droits de place des marchés et relatifs au domaine public, ainsi que les tarifs de reprographie.

Les autres tarifs doivent être fixés par délibération.

La location des terres qui suit l'indice national des fermages et la location des terres de vignes fixée par arrêté préfectoral.

Les tarifs de location de la main d'œuvre pour les travaux réalisés avec le matériel ne concernent pas les particuliers qui ne peuvent utiliser ce service. Ces tarifs sont fixés pour les facturations aux personnes ayant commis une infraction.

Concernant les subventions pour la rénovation des façades à colombages, les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Sont concernées les façades au droit de la rue, du soubassement jusqu'au sommet de la façade dans la mesure où elles comportent un colombage ancien (antérieur à 1900), après accord préalable sur les teintes et les matériaux.
- Au préalable, il est nécessaire de réaliser une vérification et l'établissement d'un mètre de la façade visible par le service Technique de la Ville.

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<u>Tarif de location pour garnitures de fête</u> * 4 jours maximum (pour 1 table avec 2 bancs ou 2 chaises ou 4 bancs) * Tarif par garniture ou équivalent * barrière	36 € 4 € 4 € j/unité	36 € 4 € 4 € j/unité
<u>Tarifs de location de la main d'œuvre pour les travaux réalisés avec le matériel</u> * camion 7 tonnes avec chauffeur * nacelle avec chauffeur * tracteur avec chauffeur * main d'œuvre	90 €/h 90 €/h 90 €/h 45 €/h	90 €/h 90 €/h 90 €/h 45 €/h
	Tarifs 2021	Tarifs 2022
<u>Subventions pour rénovation de façades à colombages</u> * 50 % du coût de la facture acquittée afférente à la partie visible dans la limite du prix au m ² ou sur présentation de facture d'achat de fournitures * crépis et peinture base facture/taux maxi * enseignes de type œuvre d'art en fer forgé dans la zone historique de Wintzenheim Centre	76 €/m ² 36 €/m ² 50 % du coût	76 €/m ² 36 €/m ² 50 % du coût

Le code général des collectivités territoriales fixe le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances des Collectivités territoriales à 15 euros. Il est proposé de conserver ce seuil.

Par ailleurs, afin de faciliter l'évolution des tarifs, il est proposé de déléguer au Maire les tarifs ci-dessus.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Minimum de facturation à 15 euros, oui et non. On a un tableau qui a un tarif de 4 euros. Donc on ne peut pas dire plutôt que l'on ne peut pas louer en dessous de quatre garnitures ce qui fera 16 euros ? On pourrait au moins facturer. Il faudrait le mettre dans le tableau pour qu'on passe au-dessus du seuil qui sera recouvrable. Je trouverais ça plus cohérent.

Monsieur Daniel LEROY : Je comprends parfaitement. Après il arrive aussi que les garnitures on ne les loue pas par 4. Lors des marchés il y en a qui en loue que 2. On ne peut pas fixer l'obligation de 4 garnitures.

Madame Isabel FREUDENREICH : Mais là on parle de la mise en recouvrement ? Ce n'est pas la même chose ou je me trompe ?

Monsieur le Maire : Monsieur KLINGER-ZIND disait que quand on fait une facture à 4 euros on ne couvre pas en dessous de 15 euros. Donc ça ne va pas. Il faudra se repencher sur la question mais c'est difficile car si on en veut que 2 on n'en veut pas 4.

Monsieur Daniel LEROY : Le tarif de la garniture à 4 euros c'est sur ça que l'on doit voter. On verra sur le principe s'il y a que des garnitures non payées, il faudra réfléchir pour qu'il n'y ait pas de grandes pertes et que des petits malins comprennent ce qu'ils peuvent en faire.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Les rénovations de façade, le tarif est très ancien. Le seul point qui me gêne est que l'on pourrait avoir une réflexion, je l'avais déjà évoqué lors de la rue Clemenceau, c'est quand on veut refaire une rue, s'il n'y a pas de colombages mais qu'elle l'embellit aussi, il faudrait avoir un système qui se concentre sur une rue même si les maisons n'ont pas de colombages. C'est dommage de se contenter sur les maisons à colombages.

Monsieur le Maire : Le problème c'est qu'il y a des personnes qui n'habitent pas forcément au centre-ville, qui vont dire pourquoi vous donnez au centre-ville et pas à moi. Mais si on aide tout le monde dans le ravalement de façade, il faudra augmenter les impôts. Le colombage est un type de face typique de Wintzenheim donc si on aide tout le monde, il faudra augmenter quelque part et le budget ne sera plus le même.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Autre remarque, on pourrait avoir une information avec tous les tarifs pour la ville ?

Monsieur le Maire : C'est prévu, aucun problème. D'autres questions ? Je vous remercie.

e conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **FIXE** le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances à 15 euros,
- **DELEGUE** à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la fixation des tarifs des garnitures et des tarifs de location de la main d'œuvre pour les travaux réalisés avec le matériel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2021 ET MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Colmar Agglomération du 9 novembre 2021a examiné et évalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'urbanisme dans le cadre de la mutualisation du service transféré de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération,
- Compétence tourisme : suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office de Tourisme des bords du Rhin,
- Compétence aménagement : Evolution des fonds de concours TGV-Rocade,
- Ajustements divers.

Compte tenu des évaluations effectuées, le montant de l'attribution de compensation 2021 et suivantes alloué à la commune de Wintzenheim est modifié et s'élève à 1 206 740 €.

Vu le code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 06 décembre 2021,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées émis par la CLECT du 09 novembre 2021,
- **APPROUVE** le nouveau montant d'attribution de compensation alloué à la commune de Wintzenheim au titre de l'année 2021 et suivantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 4 : Rapport d'évaluation des charges transférées 2021

11. Adoption de l'avenant au projet de convention – cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 14 décembre 2017, le gouvernement annonçait le lancement du programme « Action Cœur de Ville », avec pour objectif de créer les conditions efficientes au renouveau et au développement des villes « de rayonnement régional ».

Puis fin mars 2018, il prononçait le nom des 222 villes retenues pour faire partie de ce plan d'actions, dont celui de Colmar.

Le 23 août 2018, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération signaient une convention-cadre « Action Cœur de Ville » avec l'ensemble des partenaires du programme et le 8 février 2020, le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) était validé par arrêté préfectoral et comprenait en plus du centre-ville et du secteur Europe à Colmar, les centres-villes des communes de Wintzenheim, Ingersheim, Turckheim et Horbourg-Wihr.

L'article 5 de la convention « Action Cœur de Ville » prévoit, selon la démarche établie par le gouvernement, la signature d'un avenant à la convention-cadre afin d'engager la phase de déploiement du programme.

Comme le veut la procédure au niveau national, cet avenant a préalablement été validé par l'ensemble des partenaires lors du Comité de Projet Action Cœur de Ville du 28 juin dernier, puis transmis au référent départemental d'Etat pour saisine et validé par le comité régional d'engagement en septembre dernier.

Suite à cela, le conseil municipal est donc appelé à prendre connaissance du contenu de cet avenant de projet à la convention-cadre, annexé à la présente délibération, avant signature par l'ensemble des partenaires.

Monsieur le Maire : Des remarques ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Oui c'est un grand pavé. Il y a Wintzenheim, Ingersheim, Turckheim et Horbourg-Wihr. Wintzenheim pour l'habitat et la revalorisation du commerce. Il y a un périmètre qui se concentre uniquement sur le centre-ville de Wintzenheim. Pourquoi pas Logelbach ?

Monsieur le Maire : L'Etat a refusé.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ah, ça a été refusé.

Monsieur le Maire : On l'a proposé car nous sommes avons bien deux centres-villes.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : J'ai eu une personne de Logelbach qui était déçue que maintenant il y a aussi la banque qui a fermé et que beaucoup de choses ferment. Ils se sentent démunis.

Monsieur le Maire : La personne n'est pas très juste car on vient d'inaugurer la nouvelle boulangerie il y a quinze jours. On a fait un pôle médical. Jamais Logelbach n'a autant bougé.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Le pôle médical est un service à la personne.

Monsieur le Maire : C'est un service à la population. Il y a de la vie à Logelbach. C'est un dossier que j'ai fait avec le Crédit mutuel, une maison située route de Colmar mais il y avait beaucoup de travaux. Les banques qui peuvent fermer, ils le font pour recentraliser. Le Crédit mutuel est à Wettolsheim. On peut s'estimer heureux car nous sommes à côté d'une grande ville et on a une activité intense dans notre commune.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Le café de la gare a fermé, la banque a fermé. C'est un constat qui est fait.

Monsieur le Maire : Si quelqu'un avait racheté le café de la gare, on n'en serait pas là.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Mais quels sont les projets pour redynamiser Logelbach ?

Madame Dominique SCHAUFFHAUSER : On a bien redynamisé avec la boulangerie. Il y aura là-bas des concerts, des rencontres, et ça devient un lieu de vie. Les différentes professions libérales aussi ajoutent de la vie. On n'a pas de locaux pour de nouveaux commerces.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DIT** avoir pris connaissance du contenu de l'avenant de projet à la convention cadre Action Cœur de Ville annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 5 : Avenant au projet de convention – cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville

12. Subvention à Habitat de Haute Alsace pour la construction de 24 logements situés rue Hirn

Rapporteur : Danièle ARNOLD

Habitat de Haute Alsace s'est porté acquéreur des parcelles 230 et 231 sections 19 situées 3, rue Adolphe Hirn à Logelbach pour y développer un projet de 24 logements locatifs sociaux dont 12 logements à destination des seniors et 12 logements familiaux.

Les logements sont répartis en 2 bâtiments comprenant :

- 12 logements en T2,
- 9 logements en T3,
- 3 logements en T4.

La surface-plancher totale est de 1700 m². Le projet comprend la création de 34 places de stationnement.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Colmar Agglomération prévoit une aide possible des bailleurs sociaux plafonnée à 5000 € par logement, dont 2500 € provenant de Colmar Agglomération et 2500 € octroyés par la commune concernée par le projet, le principe étant une équivalence des subventions données par Colmar Agglomération et par la commune.

Le PLH concerne uniquement Colmar, Colmar Agglomération, Ingersheim, Turckheim, Horbourg-Wihr et Wintzenheim. Une enveloppe de 364 000 € annuelle a été fixée.

Afin de réaliser cette opération, Habitat de Haute Alsace a sollicité une subvention en prenant en considération les co-financements possibles du PLH pour pouvoir équilibrer son budget. Il faut préciser que le bailleur a acheté le terrain.

La commune s'est déjà engagée à payer à hauteur de 14 675 € les travaux d'extension du réseau électrique de 180 mètres sur le domaine public, les 24 appartements nécessitant une puissance de raccordement de 180 kVA triphasé.

Pour cette raison, il est proposé d'accorder une subvention de 2000 € par logement soit 48 000 €.

Monsieur le Maire : Des remarques ?

Monsieur MULLER : Juste une remarque concernant la demande de subvention. Nous considérons que ce projet est disproportionné, 24 logements c'est énorme. Je reviens également sur la hauteur qui va défigurer l'ensemble visuel. Ce projet a aussi été contesté par un collectif des habitants de Wintzenheim. Vous avez voté la modification du PLU et donc accordé le permis de construire. Nous estimons que vous n'avez pas à subventionner un projet privé. Même si c'est que 48 000 euros. C'est pour cela que nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Je refais l'historique. Quand on met un terrain à disposition c'est comme une subvention de la collectivité car on a déjà mis à disposition des terrains pour des HLM. C'est déduit des pénalités et donc ce n'est pas perdu pour la collectivité. On aurait pu donner jusqu'à 2500 euros par logement car Colmar agglomération donne 2500 euros. J'ai souhaité me limiter à 2000 € car on va payer le raccordement. Si on n'avait pas donné l'argent, Colmar agglomération n'aurait pas donné non plus. Le projet rentre bien dans le

PLU. Les collectifs situés rue Adolphe Hirn sont déjà plus hauts que celui qui va se construire. Ce qu'on a travaillé, c'est qu'il y est plus d'espaces verts. On a amélioré l'aménagement de ce collectif. Aujourd'hui, on conteste tout. Ceci va empirer avec les prix actuels des terrains. On ne peut pas interdire à un promoteur de construire. On essaie de travailler le mieux possible et de l'améliorer au mieux. On fait de manière à ce que ça soit le mieux réussi possible. On passe avec ce collectif de 10 à 30 % d'espaces verts. On a d'ailleurs eu une réunion avec HHA et des personnes du collectif, et ont été relativement d'accord avec ce projet.

Il y a eu un commerçant qui voulait se lancer dans ce projet mais il y avait trop de travaux et il n'en voulait pas se lancer dedans, c'était d'ailleurs un commerçant de Logelbach. J'ai essayé de vous donner ce que je sais. On a un recours qui a été déposé, maintenant on laisse faire.

Monsieur Jean-Marie MULLER : Le promoteur de HHA, il a eu recours à l'emprunt pour son budget ? On sera mené à cautionner ?

Monsieur le Maire : Oui il a recouru à l'emprunt je pense. On sera mené à cautionner oui. Mais on ne prend pas de risques sur ce genre de projet.
Je passe au vote. Je vous remercie.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 48 000 € à Habitat de Haute Alsace pour la réalisation de 24 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération de construction de deux bâtiments situés rue Hirn à Logelbach,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Demande de fonds de concours pour l'aménagement du parc Acker auprès de Colmar Agglomération

Rapporteur : Dominique HEROLD

L'objet du projet est d'aménager le parc Acker, espace vert existant à Logelbach, en l'adaptant aux besoins de la population par un renouvellement de la végétation existante et des jeux adaptés aux usagers.

Le réaménagement de l'aire de jeux du parc Acker, située rue des Tisserands à Wintzenheim-Logelbach vise à créer un nouvel espace de loisirs et de détente intergénérationnel.

Le site, se situe le long de la rue des Tisserands et de la RD 83 dans le quartier du Logelbach. Auparavant l'aire de jeu, dénommée parc Acker, vétuste, composée d'activités ludiques relativement anciennes et dégradées, a perdu beaucoup de sa surface pour laisser place à un projet de logements locatifs sociaux.

Le parti pris dans la conception de cet espace a été de prendre en compte l'état existant du site en conservant certains de ces éléments remarquables et de composer le projet autour de ceux-ci.

La volonté de produire un espace qui s'intègre dans son environnement naturel se retrouve à travers l'omniprésence du végétal dans le traitement paysager. Il sera principalement question de travaux d'aménagements paysagers à savoir les espaces verts, le mobilier et les jeux avec différents équipements pour satisfaire un large public. L'aire de jeux sera donc un outil d'éveil pour les enfants, mais aussi un lieu qui permettra de développer leurs facultés motrices et psychomotrices.

L'espace de jeux ainsi défini sera une source de découvertes (nouvel espace, nouvelles sensations, nouveaux gestes, etc.) mais également une source d'apprentissages avec de nouvelles sensations. Il s'agira donc de proposer une aire de jeux adaptée à tous les rythmes, à toutes les envies, tous les besoins et tous les stades de développement.

Pour mener à bien ce nouveau projet, une concertation a été engagée avec les enfants et les riverains de l'aire de jeu en tant que principaux concernés. Les dépenses relatives aux travaux sont évaluées à 305 000 € HT et comprennent principalement :

- La maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT
- Le renforcement du cadre végétal le long de la RD 83, de la rue des Tisserands et des nouveaux logements : 25 000 € HT
- L'implantation d'un terrain multisports : 50 000 € HT
- Le complément d'agrées ludiques : 40 000 € HT
- Le complément du skate parc : 25 000 € HT
- L'installation d'un parcours Fitpark : 25 000 € HT
- L'aménagement de l'entrée et cheminement piétons : 42 000 € HT
- L'installation de mobilier urbain – corbeilles de propreté – portiques à vélo – banquettes béton - transat béton – ensemble de pique-nique : 38 000 € HT
- L'installation de toilettes publique éco-responsable : 40 000 € HT

Colmar Agglomération a déterminé sa politique de fonds de concours pour les années 2021 et 2022. Ainsi, la 1^{ère} part est de 25€ par habitant et la 2^{ème} part est de 15 € par habitant soit un total de 322 000 € pour Wintzenheim.

Une des conditions de l'octroi de ces subventions est de présenter des projets qui seront réalisés à l'échéance de 2022.

Par ailleurs, les travaux financés ne peuvent pas concerner la voirie et doivent être impérativement et au minimum à équivalence de ce que finance la commune.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant	%
Commune de Wintzenheim	153 000 €	50,16%
Colmar Agglomération – Fonds de concours	152 000 €	49,84 %
Total	305 000 €	

Monsieur le Maire : Des questions ?

Madame Christelle PLFEGER : On pourra avoir la communication de la date, les noms et compte rendu de la concertation.

Monsieur le Maire : On fera une réponse après car c'est dans les questions orales.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'est une question pour la délibération.

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous donner de nom comme cela. Je dois demander aux personnes s'ils sont d'accord.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : J'ai demandé à ce que vous le communiquiez.

Monsieur le Maire : Je dois demander aux personnes d'abord si elles sont d'accord. Je passe au vote. Qui est contre ? je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter 152 000 € du fonds de concours attribué pour 2021-2022 au projet d'aménagement du parc Acker,
- **SOLLICITE** Colmar Agglomération pour le versement de ce fonds de concours à hauteur de 152 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14. Demande de fonds de concours pour les travaux de couverture de l'église Saint Laurent auprès de Colmar Agglomération

Rapporteur : Emmanuel AQUINO

L'église Saint Laurent se situe en centre bourg de la commune, à côté de la mairie et du groupe scolaire de la Dame Blanche. Construite en 1844, elle fait partie intégrante du patrimoine architectural de la commune.

Le conseil de Fabrique de Wintzenheim a récemment investi 300 000 € dans la restauration complète de l'intérieur de l'église. L'ensemble a été repeint ; la nef, le chœur, le balcon et le transept ont été restaurés.

La couverture de cette église montrait des défauts et des affaissements dans la toiture présentant des risques d'infiltration à moyen terme.

La commune a donc engagé des travaux pour remplacer l'ensemble de la couverture de l'église Saint Laurent afin de pérenniser la restauration réalisée.

Les travaux comprennent la dépose de la couverture existante en tuiles plates, du châssis tabatière, des descentes E.P, des habillages métalliques et de l'ensemble des éléments de zinguerie. Ils intègrent la fourniture et la pose d'une ossature bois, d'une couverture sèche en bac acier, le traitement des arêtiers et du faitage ainsi que la fourniture et la pose d'un lattage en bois et de nouvelles tuiles plates.

Enfin, au regard de la surface de la toiture concernée, il est prévu d'installer une citerne de récupération des eaux de pluies.

Colmar Agglomération a déterminé sa politique de fonds de concours pour les années 2021 et 2022. Ainsi, la 1^{ère} part est de 25€ par habitant et la 2^{ème} part est de 15 € par habitant soit un total de 322 000 € pour Wintzenheim.

Une des conditions de l'octroi de ces subventions est de présenter des projets qui seront réalisés à l'échéance de 2022. Par ailleurs, les travaux financés ne peuvent pas concerner la voirie et doivent être impérativement et au minimum à équivalence de ce que finance la commune.

Travaux	Montant HT
Préparation	31 500 €
Support de couverture	55 300 €
Charpente	31 000 €
Couverture neuve	92 000 €
Zinguerie	18 200 €
Divers	5 300 €
Echafaudage	37 500 €
Citerne de récupération des eaux de pluie	75 000 €
Total	345 800 €

Le plan de financement est le suivant :

	Montant	%
Commune de Wintzenheim	175 800 €	50,84%
Colmar Agglomération – Fonds de concours	170 000 €	49,16 %
Total	345 800 €	

Monsieur le Maire : Des observations ?

Monsieur Dominique CHERY : Je constate que sur le tableau présenté, il y a 75 000 euros qui sont présentés pour la citerne, alors qu'au point 4 elle était à 85 000 euros. Où sont passés les 10 000 euros ?

Monsieur le Maire : C'est TTC et HT.

Monsieur Dominique CHERY : Si je prends le HT, on arrive à 70 300 euros. Il manque 5000 euros.

Monsieur le Maire : C'est approximatif. On aura les chiffres exacts dans les comptes administratifs. Nous n'avons pas passé les marchés, ça sera peut-être plus ou moins. Aujourd'hui c'est approximatif.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'est choquant de ne pas avoir le même chiffre. Il est demandé d'affecter 70 000 € dans le parc Acker. On commence à se poser des questions si tout est lu.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter 170 000 € du fonds de concours attribué pour 2021-2022 aux travaux de couverture de l'église Saint Laurent,
- **SOLLICITE** Colmar Agglomération pour le versement de ce fonds de concours à hauteur de 170 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15. Demande de subvention pour la reconstruction du pont situé rue Hirn à Logelbach au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Denis ARNDT

L'inspection de l'ouvrage existant franchissant le Logelbach rue Adolphe Hirn sur la commune de Wintzenheim (68), a fait apparaître un état de dégradation avancé de la structure de l'ouvrage. Les désordres constatés sont multiples : maçonnerie désorganisée, disjointoiement généralisé de la maçonnerie, disparitions de certains moellons, affaissement de la voûte, traces d'humidité, fissurations...

Dès lors, cet ouvrage n'étant plus à même d'assurer ses fonctions dans des conditions de sécurité acceptables, la commune a décidé d'engager les travaux de déconstruction / reconstruction de cet ouvrage.

La solution technique consiste en la création d'un ouvrage intégralement neuf en béton armé de type passage inférieur à cadre fermé ou portique ouvert. L'ouvrage sera fondé superficiellement, sous réserve des résultats d'analyse géotechnique en cours.

Les principales caractéristiques fonctionnelles de l'ouvrage projeté sont (les plans sont annexés) :

- Ouverture : 5.92 m
- Profil transversal : conforme à l'existant
- Profil en long : conforme à l'existant

Les travaux s'élèvent à 290 000 € HT comprenant :

Travaux à réaliser		Coût HT
Travaux généraux, études de sol, études géotechniques...		73 000 €
Travaux préparatoires		63 500 €
	Terrassements et fouilles	
	Remblais techniques	
	Mesures de protection des cours d'eau	
	Protection et maintien des réseaux	
	Travaux de reprises	

Travaux à réaliser		Coût HT
Travaux spéciaux		6 500 €
	Reprises en sous-œuvre	
	Blindage	
Travaux de déconstruction		31 500 €
Béton armé et traitements		97 000 €
	Bétons traditionnels	
	Coffrages ordinaires	
	Armature de béton armé	
	Traitements divers	
Equipements et divers		18 500 €
Total		290 000 € HT

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) prévoit un « soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés particulières et en priorité pour des travaux indispensables à la sécurité des personnes et des biens. »

Par ailleurs, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre du plan de relance intervient sur 6 grandes priorités thématiques dont la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Ainsi, la nécessaire sécurisation du pont situé rue Hirn, dont les travaux sont indispensables à la sécurité, constitue des travaux éligibles à la DETR et/ou la DSIL. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune	203 000 €	70 %
Etat – DETR ou/et DSIL	87 000 €	30%
Total	290 000 € HT	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de reconstruction du pont Hirn tel que présenté d'un montant prévisionnel de 290.000€ H.T,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'un montant de 87 000 € soit 30% des dépenses,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et de s'engager sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 6 : Avant-Projet de reconstruction du pont Hirn

16. Demande de subvention pour la reconstruction du pont situé route de Zimmerbach à Wintzenheim au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

La visite informelle de l'ouvrage existant franchissant un ruisseau route de Zimmerbach sur la commune de Wintzenheim, a fait apparaître un état de dégradation avancé de la structure de l'ouvrage.

Dès lors, cet ouvrage n'étant plus à même d'assurer ses fonctions dans des conditions de sécurité acceptables, la commune a décidé d'interdire la circulation sur l'ouvrage sans délais et d'engager les travaux de déconstruction / reconstruction.

La solution technique consiste en la création d'un ouvrage intégralement neuf en béton armé de type passage inférieur à cadre fermé. L'ouvrage sera fondé superficiellement, sous réserve des résultats d'analyse géotechnique en cours.

Les principales caractéristiques fonctionnelles de l'ouvrage projeté sont (les plans sont annexés) :

- Ouverture : 3.90 m droit
- Profil transversal : conforme à l'existant
- Profil en long : conforme à l'existant

Les travaux s'élèvent à 101 000 € HT comprenant :

Travaux à réaliser		Coût HT
Travaux généraux et études		20 000 €
Travaux préparatoires		25 500 €
	Terrassements et fouilles	
	Remblais techniques	
	Mesures de protection des cours d'eau	
	Travaux de reprises	
Travaux de déconstruction		6 800 €
Béton armé et traitements		42 700 €
	Bétons traditionnels	
	Coffrages ordinaires	
	Armature de béton armé	
	Traitements divers	
Equipements et divers		6 500 €
Total		101 000 € HT

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) prévoit un « soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés particulières et en priorité pour des travaux indispensables à la sécurité des personnes et des biens ».

Par ailleurs, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre du plan de relance, intervient sur 6 grandes priorités thématiques dont la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Ainsi, la nécessaire sécurisation du pont situé route de Zimmerbach, dont les travaux sont indispensables à la sécurité, constitue des travaux éligibles à la DETR et/ou la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

	Montant en € HT	%
Commune de Wintzenheim	50 500 €	50 %
Commune de Zimmerbach	20 200 €	20%
Etat – DETR ou/et DSIL	30 300 €	30%
Total	101 000 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de reconstruction du pont situé Route de Zimmerbach tel que présenté d'un montant prévisionnel de 101 000 € H.T,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 30.300€ soit 30% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et de s'engager sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 7 : Avant-Projet de reconstruction du pont route de Zimmerbach

17. Approbation de l'avant-projet d'un accueil et d'une restauration périscolaires et de locaux pour la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Etat des lieux actuels

L'accueil périscolaire se situe actuellement dans des locaux situés 11, rue de la vallée. Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire soit 12 ans maximum.

Il dispose de 90 places pour l'accueil périscolaire et 50 places pour les mercredis récréatifs et les vacances.

En moyenne, le délégataire (Les PEP Alsace) accueille 70 enfants en service périscolaire et jusqu'à 130 enfants lors de la pause méridienne.

Le service périscolaire dispose au total d'une surface de 210 m².

Les locaux sont insuffisants et le manque d'espace entraîne des refus aux demandes de garde d'enfants.

Il n'y a pas de centre de restauration pour la pause méridienne sur Wintzenheim-centre. Les PEP Alsace assurent la restauration avec la répartition des enfants sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du service périscolaire dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités,
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner,
- Environ 25 enfants prennent les transports pour se rendre au service de restauration proposé à Logelbach, en sachant que cela peut être davantage selon les capacités et les moyens de transport utilisés.

Le choix du site

Le presbytère est idéalement situé pour un accueil périscolaire : il est à proximité des écoles maternelle et élémentaire et les déplacements peuvent être ainsi très rapides et sécurisés pour les enfants, notamment pendant la pause méridienne.

Les espaces extérieurs (cours et jeux) peuvent être mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, ceux-ci ayant lieu à des heures différentes.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisses y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse.

Après avoir étudié la possibilité de restaurer et d'adapter le bâtiment par une extension, il s'est avéré plus judicieux et plus économique de le démolir. En effet, les scénarios d'extension-restructuration ne remplissaient pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes,
- La nécessaire gestion de plusieurs niveaux par des escaliers intérieurs,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des coûts très importants de réhabilitation vu l'état de dégradation du bâtiment,
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve a donc été validée. Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être démoli, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Les besoins

Après avoir pris en compte les besoins actuels et à moyen terme, il a été calculé les besoins suivants :

- **90 places** répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- **2*90 places** pour la restauration répartis en deux services.

Soit une capacité totale de 180 places, les salles de restauration étant également utilisées pour la pause méridienne et potentiellement pour les activités périscolaires.

Les services administratifs de la communauté de paroisses occupent environ 200 m². Les besoins exprimés sont proches des surfaces des locaux dont ils disposent actuellement.

Le projet : Conception et intentions architecturales

Construit sur 2 niveaux, le bâtiment sur rue assure la continuité et la lisibilité urbaine de l'équipement. Sa morphologie à pignon sur rue et les constructions en équerre autour du jardin paroissial évoquent les fermes villageoises. Son traitement contemporain marque visuellement la perspective des rues et signale l'équipement. En retrait, le périscolaire se développe en rez-de-chaussée abrité sous un vaste toit, les 3 salles d'activités s'exprimant par trois couvertures indépendantes. Le long de la cour de l'école maternelle, les pignons des trois

salles d'accueil périscolaire, évoquant des maisonnettes, jouent avec le couvert d'arbres et les aires de jeux réorganisées.

Implantés en équerre, les deux réfectoires enveloppent, avec le parvis et le muret en pierre sur rue, un jardin de près de 350 m² mettant en scène le vénérable hêtre rouge au-dessus d'une aire de pique-nique protégée.

Dans l'axe de la rue du Logelbach, la salle de réunion, surmontant le réfectoire, marque le paysage de sa silhouette traditionnelle en pignon sur rue toute en signalant l'équipement par son expression contemporaine. A sa droite, au pied du pignon en bois des pompiers, un second jardin constitue l'entrée indépendante de la maison paroissiale. Le bâti prend une typologie de cour de ferme traditionnelle et l'espace arboré propose convivialité et distance entre le trottoir et l'accès à la maison.

Le périscolaire s'ouvre latéralement au rez-de-chaussée tandis que la maison paroissiale est vitrée côté rue, regardant la ville et l'église.

Cette conception d'ensemble préserve la surface de la cour élémentaire, l'accès actuel aux écoles élémentaire et maternelle dont le portail est simplement reculé, le parvis actuel, prolongé et élargi vers l'accueil périscolaire sous un auvent, l'accès technique depuis la cour des pompiers.

Le traitement des couvertures et le choix d'un matériau unique composent un bâtiment cohérent, unifiant visuellement la construction. Sa conception vise à réduire les travaux d'entretien et de maintenance, notamment au regard de la proximité des nombreux arbres conservés :

- Les toitures à deux pans sont composées sans aucun chéneau encastré et les eaux s'écoulent sans entrave jusqu'au sol ou aux gouttières pendantes en rive des débords de toit.
- La généralisation d'un matériau pérenne comme le zinc à joint debout est parfaitement adapté aux liaisons de toitures.

Ces couvertures, déclinées en 2 pentes traditionnelles ou en faible pente plus contemporaine, s'adaptent aux contraintes des espaces tout en donnant une identité forte au programme. La teinte brune proposée se rapproche de la gamme des matériaux traditionnels (tuiles, bois, briques). Les pignons étroits renvoient au gabarit des maisons individuelles tandis que les façades basses, vitrées sous l'avancée du toit, confèrent à l'ensemble un caractère domestique. L'ampleur des baies, l'ouverture de l'équipement, le vaste porche ne laissent pas de doute sur son caractère public.

Deux modes constructifs répondent aux différentes contraintes intérieures :

- Ossatures en charpente bois pour le périscolaire en rez-de-chaussée,
- Ossature béton pour l'office, les locaux de service et la maison paroissiale nécessitant un degré coupe-feu entre niveaux en séparation des tiers.

Les ambiances sont empreintes de la présence chaleureuse du bois sous toutes ses formes (châssis, ossature, plafond du hall) et de la végétation environnante qui s'invite à l'intérieur à travers les vastes baies vitrées.

La relation forte de l'équipement à ces espaces végétalisés et la prise en compte des expositions dans une conception bioclimatique assurent le confort d'été lors des grandes chaleurs complété par la centrale d'air adiabatique. Pour l'hiver, les baies exposées au sud captent les calories diffusées ensuite via la ventilation double flux. Apports solaires passifs, enveloppe performante, panneaux rayonnants dans les grands volumes et ventilation double flux apportent confort et économies d'énergie.

Selon les contraintes et les ambiances souhaitées, les différentes entités qui composent les superstructures du bâtiment sont conçues soit en béton armé, soit en charpente bois, ou en une structure alliant les deux matériaux de construction.

Les salles d'activités, vestiaires et salle de restauration du périscolaire, tout comme les locaux de la communauté de paroisses à l'étage reçoivent une charpente bois lamellé-collé composée de portiques et systèmes poteaux/poutres, avec des parois et ossatures de toiture en bois.

Les locaux de rangement, de stockage et les locaux humides sont prévus de manière cohérente en structure béton armé.

Le plancher bas des locaux de la communauté de paroisses au R+1 est réalisé en béton armé, permettant de gérer aisément les problématiques d'isolement acoustique entre les étages, la réalisation de la coursive extérieure en porte-à-faux et l'isolement des 2 tiers.

Le choix d'opter pour une structure bois permet également de promouvoir les filières d'approvisionnement locales et de stocker au maximum le CO₂ dans ce matériau biosourcé et améliorant le niveau Carbone E+C-. Les essences de bois sont choisies en fonction de leur caractère durable sans traitement toxique et sans maintenance ultérieure pour le Maître d'ouvrage.

La couverture est une toiture à pentes, couverte de longues feuilles de zinc pigmenté. Cet aspect de surface coloré joue avec la lumière et donne une perception différente selon l'ensoleillement. Avec une pente à 10% minimale et des gouttières pendantes encastrées en extrémité, cette couverture rejette les eaux pluviales en périphérie du bâtiment en limitant fortement les risques de fuite. Au regard de la configuration du site et de la présence d'arbres existants conservés, ce dispositif permet, en cas d'accumulation de feuilles dans les gouttières, de rejeter les eaux vers l'extérieur de la toiture.

L'acoustique du bâtiment a été particulièrement travaillée. Un niveau « Très Performant » est attendu pour la cible 09 – Acoustique. Pour répondre à cet objectif, l'isolement DnT,A,tr des façades et toitures devra être de 34 dB minimum et les principes constructifs retenus (murs à ossature bois, doubles/triple vitrages, ...) permettent d'atteindre aisément cette performance. Concernant l'isolement aux bruits aériens entre locaux, une distribution adaptée, associée à la mise en œuvre de complexes efficaces permet d'obtenir les performances acoustiques demandées.

Le projet : Organisation spatiale et fonctionnelle (voir les plans annexés)

Une desserte distincte est proposée pour chaque programme :

- accès au périscolaire depuis le parvis, dissocié de celui des écoles,
- accès indépendant des élémentaires et des maternelles au restaurant scolaire, chacun depuis leur cour,
- accès indépendant à la maison paroissiale depuis la rue.

Cette organisation offre de grands espaces paysagers favorisant l'ombre pour les enfants et la constitution d'îlots de fraîcheur. Le réaménagement des cours proposé renforce cet objectif en limitant les espaces imperméabilisés et en complétant les plantations actuelles.

Le rez-de-chaussée est entièrement dédié à l'accueil et à la restauration périscolaire. Desservant les salles d'activité au nord et les réfectoires au sud, une large rue intérieure structure l'accueil périscolaire. Un mobilier bas reconstruit des alvéoles de vestiaires dédiés à chacune des salles tandis que les plafonds élevés et les larges baies entre locaux éclairent l'espace en profondeur.

Les entrées depuis les cours maternelle et élémentaire sont orientées vers leur salle de restauration respective évitant ainsi les croisements de flux entre « petits » et « grands ».

Côté nord, les trois salles d'activités, amplement vitrées sur la cour et sur les arbres sont d'une surface unitaire de 90 m². L'une d'elle est aménagée spécifiquement pour les activités calmes (sieste, bibliothèque, histoire...).

Entre les salles d'activités se trouvent les locaux de rangement de matériel pédagogique, d'extérieur, et les sanitaires dédiés aux enfants.

Côté sud, les deux salles de restauration s'articulent en équerre autour de l'espace propreté formant des sas de lavage de mains, de hauteur adaptée aux différents âges. La salle dédiée au repas des plus grands (du CE1 au CM2) se développent parallèlement à la rue intérieure, tandis que la salle des petits (de la maternelle au CP) s'ouvre généreusement sur les deux jardins. D'une surface de 90 m² chacune, elles permettent à 180 enfants de déjeuner en deux services.

L'orientation nord préserve les salles d'activité des surchauffes estivales. Des hauts jours équipés de brise-soleil fixes complètent l'éclairage naturel. Protégés par des auvents et des stores, les réfectoires bénéficient d'orientations multiples sur les 2 jardins de devant.

Les espaces de services sont optimisés et réunis en un ensemble unitaire, tout en proposant des liaisons fonctionnelles évidentes avec les différentes salles. Cet ensemble comprend un office avec zones de préparation et laverie distincts, une buanderie, des vestiaires et sanitaires dédiés au personnel, un local déchets. Sur la cour des pompiers adjacente sont aménagés les différents accès de service : issue de secours à l'extrémité de la rue intérieure, livraison de l'office, accès à l'escalier technique et portail de la cour maternelle conservé, sans gêner la manœuvre des véhicules de secours.

Pour préserver les grands arbres tout en aménageant accès et jardins aux différents programmes, la maison paroissiale est implantée à l'étage.

Depuis un accès indépendant sur la rue, au fond du jardin, un large escalier mène à la coursive ouvrant sur l'accueil et sur le sas indépendant de la salle de réunion. Un ascenseur intérieur distribue le hall et la coursive à travers un sas à chaque niveau. Hall d'accueil et secrétariat, largement ouverts sur le jardin d'entrée, forment le cœur de cet ensemble et distribuent les différents locaux. Dans leur prolongement, le salon d'entretien prolongé d'un balcon privé, s'ouvre dans les frondaisons de l'érable rouge. Il est en relation directe avec le bureau de Monsieur le Curé.

Trois bureaux, sont accessibles depuis le hall d'accueil. Un local back-office de 26m² permet le rangement de fourniture et les travaux de reprographie, en liaison directe avec le secrétariat. Un espace cafétéria et détente, complète ce programme, et bénéficie également d'un accès au balcon.

A partir des besoins identifiés, 1054 m² de surface utile ont été développés comprenant :

- 813,5 m² pour les espaces périscolaires,
- 240,6 m² pour les locaux administratifs de la communauté de paroisses.

	Surface utile en m ²
Accueil – Direction - Personnel	
Sas d'entrée	13.4
Hall d'accueil	20.0
Vestiaires restauration 90 enfants	30.0
Vestiaires activités 90 enfants	36.0
Bureau Direction	16.4
Sanitaires adultes	7.0
Vestiaires personnels H/F	20.4
Buanderie	14.5
Local rangement matériel pédagogique	29.0
Local rangement jeux d'extérieurs	20.0
Local ménage	10.6
Sous-total Accueil périscolaire – Direction - Personnel	217,3 m²

Espaces d'activités	
Salle d'activité	180.0
Salle d'activité temps calme	89.7
Sanitaires F/G	38.3
Sous-total Espaces d'activités	308 m²
Restauration	
Espace propreté	25.0
Salle de repas 1 PS>CP	90.2
Salle de repas 2 CE1>CM2	90.6
Salle de repas adultes	44.6
Office traiteur	44.6
Local déchets	8.0
Sous-total Restauration	288,2 m²
Locaux de la communauté de paroisses	
Sas d'entrée	6.8
Hall d'accueil	26.4
Bureau secrétariat	20.3
Back-Office	25.5
Bureau M. le Curé	16.3
Bureaux	36.0
Salle de réunion 19P	35.0
Sanitaires salle de réunion + sanitaires	11.4
Espace d'entretien	18.0
Espace détente/ cafétéria	16.5
Local ménage	11.0
Espace rangements	17.4
Sous-total locaux de la communauté de paroisses	240,6 m²
Total surface utile	1054,1 m²

	Surfaces planchers
<i>Surface de plancher périscolaire</i>	<i>943,5 m²</i>
<i>Surface de plancher locaux communauté de paroisses</i>	<i>281,3 m²</i>
Total surface de plancher	1224,8 m²

Le projet : les performances énergétiques

La qualité environnementale du bâtiment est aujourd'hui une préoccupation incontournable dans tout projet de construction neuve ou de rénovation et doit permettre de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement extérieur par ses matériaux de construction comme dans ses concepts techniques et son exploitation. Elle doit également assurer la création d'un environnement sain et confortable pour les occupants des lieux, et notamment pour les enfants, principaux utilisateurs de la structure.

Le projet tire parti des meilleures méthodes existantes et des techniques innovantes pour garantir une haute performance énergétique de niveau **RT2012-40% et E3C1** dans l'objectif de la nouvelle RE 2020 applicable à partir de janvier 2022.

En priorité, la mise en place d'une **enveloppe thermique performante** permet de garantir de très faibles consommations et d'améliorer le confort des usagers (enfants, animateurs, personnels). Posée sur voligeage bois, fixée sur la charpente en poutres-caisson bois, ce principe de couverture froide assure une lame d'air entre le zinc et le complexe d'isolation, favorable au confort thermique de l'ensemble.

Les murs à ossature bois (MOB) reçoivent un habillage en bardage zinc pigmenté, identique à la couverture en vue d'obtenir un volume uniforme et continu. Les parements sous les débords de toiture sont constitués de panneaux fibrociment, matériaux résistants au contact des cours et des espaces publics.

Posés sur un double lattage intégrant pare-vapeur et isolant complémentaire, ces bardages sont également ventilés, assurant le confort thermique de la paroi par une ventilation naturelle extérieure et une rupture des ponts thermiques pour les façades à l'enveloppe performante.

Le projet intègre les dispositions suivantes, favorables aux performances énergétiques du bâtiment :

- l'isolation par l'extérieur, supprimant ainsi la quasi-totalité des ponts thermiques,
- le bardage ventilé limitant l'échauffement des parois.

Les menuiseries extérieures, de type murs rideaux ou châssis, sont composées de montants en bois coté intérieur et capotées d'un serreur en aluminium laqué en face extérieure. Ce produit mixte bois-alu apporte la chaleur du matériau à l'intérieur des locaux et la pérennité de l'ouvrage en extérieur.

Le bâtiment est conçu pour permettre une continuité parfaite de l'enveloppe et son isolant car en effet, un bâtiment performant est un bâtiment sans pont thermique.

- Murs = murs à ossature bois de 22cm isolé en laine minérale + isolation complémentaire sur la face intérieure de l'ossature afin de réduire les ponts thermiques. La paroi représente une isolation totale de 40cm permettant d'atteindre le niveau E3.
- Dalle basse = dallage sur terre-plein isolé en sous-face par 20cm de polystyrène, matériau adapté aux contraintes de compression du plancher.
- Toiture = caisson en ossature bois avec isolation de 40cm de laine minérale.

Ce manteau thermique est complété par la mise en œuvre de menuiseries ou murs rideaux, à double ou triple vitrage, bois-aluminium à très haute performance ($U_w < 0.9 \text{W/m}^2 \cdot \text{K}$).

Pour atteindre le niveau C1 du label E+C-, les éléments de conception suivants ont été intégrés :

- l'usage de béton bas carbone, dès que possible,
- la mise en œuvre de charpente bois sur l'ensemble des toitures,
- l'emploi privilégié des matériaux bénéficiant de FDES spécifiques au lieu de génériques,
- l'utilisation d'isolants biosourcés (linoléum, parements bois, plafonds bois ou en fibralith...),
- la réflexion sur les possibilités de recours aux matériaux et équipements issus de l'économie circulaire et du réemploi, en commençant par la déconstruction de l'ancien presbytère.

Le projet est conçu pour assurer **un très bon niveau de confort**, une maintenance limitée et un faible coût d'exploitation pour réduire une des principales lignes de dépense de ce type d'ouvrage pour les collectivités :

- ✓ réaliser un bâtiment très bien isolé, ne descendant peu ou pas en température la nuit en hiver,
- ✓ obtenir une compacité optimale diminuant les surfaces déperditives tout en garantissant le confort visuel, et ceci malgré la disproportion de surface entre le rez-de-chaussée et l'étage,
- ✓ intégrer une isolation thermique renforcée réalisée par l'extérieur pour mobiliser au mieux l'inertie des structures lourdes internes,
- ✓ des menuiseries extérieures à double ou triple vitrage avec protections solaires permettant l'accès aux apports gratuits en saison hivernale et protégeant de l'exposition directe en saison estivale :
 - au Nord, côté cour, les parois vitrées généreuses des salles d'activité apportent un éclairage diffus sans protection solaire complémentaire,
 - au Sud, les hauts-jours, protégés par des brise-soleil fixes, apportent un rayonnement solaire maîtrisé dans les salles d'activité,
 - côté jardin, au droit du parvis, les salles de restauration s'ouvrent largement et sont protégées par la présence du grand hêtre pourpre, et de brise-soleil,

- en pignon, au sud, la salle de réunion de l'étage se projette sur la ville et bénéficie d'un apport solaire également maîtrisé par les brise-soleil fixes,
- ✓ des chéneaux et descentes d'EP extérieures évitant les cheminements d'eau de pluie dans le bâtiment,
- ✓ une protection solaire optimale et passive par la mise en place des brise-soleil en façade Sud, créant ainsi des filtres pour les salles spécifiques de restauration et de réunion,

Concernant la production énergétique, la recherche d'un meilleur compromis en coût global, eu égard au projet de mise en œuvre d'un raccordement sur un réseau de chaleur issu d'une chaufferie centrale biomasse, oriente la mise en œuvre d'une chaufferie gaz (chaudière à condensation), équipement simple et pouvant être réemployé ultérieurement sur d'autres bâtiments de la Ville (économie circulaire). A moyen terme, cette chaufferie pourra être remplacée par une simple sous-station pour le raccordement sur ce réseau de chaleur.

Si au cours des études, le projet de réseau de chaleur était abandonné, une solution de type pompe géothermique pourrait être envisagée sous réserve de vérification de la faisabilité de mise en œuvre de cette solution technique. Cette alternative serait l'opportunité de bénéficier d'un procédé sans consommation d'énergie fossile capable d'apporter de la chaleur mais également du rafraîchissement par géo-cooling en périodes estivales ou en intersaison.

L'ensemble de l'établissement est chauffé par le biais d'émetteurs à faible inertie afin de permettre une réponse rapide aux variations des apports solaires et métaboliques, et en fonction des calendriers fluctuants des salles. Les émetteurs, dimensionnés en régime 50/40°, permettent de créer des retours froids vers la chaufferie et de maximiser son potentiel de condensation.

Le renouvellement d'air des locaux est assuré par des CTA double flux installées en local technique, dans les combles, en fonction tout air neuf. Equipées d'un échangeur de chaleur à roue (rendement minimum 80%), d'une batterie à eau chaude pour le préchauffage de l'air neuf, les CTA sont programmées pour fonctionner en free-cooling en période estivale lorsque les températures extérieures le permettent.

La régulation de débit est assurée par sondes CO2 pour les salles d'activités et de restauration. Complété par un système adiabatique en période estivale, l'air neuf des CTA permet un rafraîchissement de l'air. Le niveau visé est de 0.6 volume/heure sous 50 Pascal afin de garantir la qualité sanitaire de l'air et le confort des usagers.

Intégrées à l'ensemble des murs rideaux, les portes extérieures des salles sur la cour sont également traitées par des ouvrages bois avec remplissage par vitrage. La ventilation/aération naturelle est assurée par des ouvrants pleins en façade qui, couplés aux hauts-jours positionnés à l'opposé, assurent un balayage efficace des salles d'activité. Des grilles extérieures fixes assurent également la protection contre l'intrusion permettant de conserver ces châssis ouverts même en l'absence des utilisateurs.

Le planning :

- Dépôt du permis de démolir : janvier 2022
- Dépôt du permis de construire : février 2022
- Consultation des entreprises pour la démolition : février-mars 2022
- Consultation des entreprises pour les travaux : mai-juin 2022
- Démolition : juillet-août 2022
- Préparation de chantier : août septembre 2022
- Démarrage des travaux : septembre-octobre 2022
- Fin des travaux : novembre 2023
- Ouverture du service : janvier 2024

L'enveloppe budgétaire du projet

Le projet représente une enveloppe financière de 3 814 500 € HT soit 4 577 400 € TTC, cette évaluation étant réalisée à l'étape d'avant-projet et en conséquence susceptible d'évoluer.

COÛT TOTAL DE L'OPERATION		3 814 500 € HT
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)		50 000 €
Maîtrise d'œuvre		410 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique		120 000 €
Frais connexes (mobilier, raccordements réseaux ...)		70 000 €
Aléas et révision des coûts travaux		525 000 €
Coûts travaux		2 689 500 €
Travaux comprenant :	Terrassements – VRD - Aménagements	211 000 €
	<i>Terrassements-plateforme</i>	41 300 €
	<i>VRD</i>	85 000 €
	<i>Aménagements minéraux</i>	65 500 €
	<i>Aménagements paysagers</i>	19 000 €
	Structures	692 000 €
	<i>Gros œuvre</i>	355 000 €
	<i>Charpente</i>	337 000 €
	Enveloppe	732 300€
	<i>Couverture-étanchéité</i>	196 000 €
	<i>Isolation</i>	4 800 €
	<i>Menuiseries extérieures</i>	395 800 €
	<i>Revêtements de façades</i>	97 300 €
	<i>Métallerie</i>	38 300 €
	Parachèvement	455 000 €
	<i>Cloisonnement</i>	29 700 €
	<i>Plafonds</i>	98 000 €
	<i>Revêtements muraux</i>	48 400 €
	<i>Revêtements de sols</i>	69 900 €
	<i>Menuiseries intérieures</i>	209 000 €
	Lots techniques	457 500 €
	<i>Chauffage - ventilation</i>	216 000 €
	<i>Sanitaires</i>	75 500 €
	<i>Electricité</i>	166 000 €
	Equipements	92 000 €
	<i>Equipements de l'office</i>	71 000 €
	<i>Ascenseur</i>	21 000 €

Madame Lucette SPINHIRNY : Des questions ?

Madame Christelle PFLEGER : Notre groupe est contre la démolition du presbytère et la venue du personnel et de la livraison par les pompiers.

Monsieur le Maire : C'est un service public je vous le rappelle.

Madame Christelle PFLEGER : En cas d'incendie pour les pompiers ça se passe comment ?

Madame Lucette SPINHIRNY : Je vous rappelle que la sortie des pompiers ne se fait pas la rue du Logelbach donc pas par le cour interne.

Monsieur le Maire : Ils viennent livrer en 10 minutes et repartent. Les pompiers sont tout à fait d'accord avec ce projet.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Vous leur avez soumis le projet ?

Monsieur le Maire : Oui, on en a discuté.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je vous demande que l'on se respecte entre nous.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas vous dire toutes les conversations que j'ai. Je pourrais en écrire un livre. Je vous faire part des grosses discussions et les pompiers ne voient pas d'inconvénient. La commission de pompiers en a discuté.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Je vous pose la question, vous me répondez. J'aimerais qu'on respecte l'avis de tout le monde. Madame PFLEGER a fait une remarque j'aimerais qu'on la respecte.

Monsieur le Maire : La remarque était très bonne et c'est pour cela qu'on lui a répondu. Je ne peux pas vous dire toutes les conversations que l'on a eues car il y en a beaucoup. Mais les pompiers et les écoles ont été associés.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- **APPROUVE** l'avant-projet de création de l'accueil et de restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses ainsi que l'enveloppe financière prévue tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 8A : Plan masse de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8B : Perspective du parvis de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8C : Perspective de la cour de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8D : Coupe Est-Ouest de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8E : Coupe Nord-Sud de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8F : Façades Nord et Sud de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8G : Façades Est et Ouest de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8H : Plan du rez-de chaussée de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

Annexe 8I : Plan de l'étage et des espaces techniques de l'accueil et de la restauration périscolaires et des locaux administratifs de la communauté de paroisses du Hohlandsbourg

18. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires

Rapporteur : Marie-Jeanne BASSO

Etat des lieux actuel

L'accueil périscolaire se situe actuellement dans des locaux situés 11, rue de la vallée. Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire soit 12 ans maximum.

Il dispose de **90 places pour l'accueil périscolaire** et 50 places pour les mercredis récréatifs et les vacances. En moyenne, le délégataire (Les PEP Alsace) accueille 70 enfants en service périscolaire et jusqu'à 130 enfants lors de la pause méridienne.

Le service périscolaire dispose au total d'une surface de 210 m².

Les locaux sont insuffisants et le manque d'espace entraîne des refus aux demandes de garde d'enfants.

Il n'y a pas de centre de restauration pour la pause méridienne sur Wintzenheim-centre. Les PEP Alsace assurent la restauration avec la répartition des enfants sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du service périscolaire dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités,
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner,
- Environ 25 enfants prennent les transports pour se rendre au service de restauration proposé à Logelbach, en sachant que cela peut être davantage selon les capacités et les moyens de transport utilisés.

Le choix du site

Le presbytère est idéalement situé pour un accueil périscolaire : il est à proximité des écoles maternelle et élémentaire et les déplacements peuvent être ainsi très rapides et sécurisés pour les enfants, notamment pendant la pause méridienne.

Les espaces extérieurs (cours et jeux) peuvent être mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, ceux-ci ayant lieu à des heures différentes.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisses y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse.

Après avoir étudié la possibilité de restaurer et d'adapter le bâtiment par une extension, il s'est avéré plus judicieux et plus économique de le démolir. En effet, les scénarios d'extension-restructuration ne remplissaient pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes,
- La nécessaire gestion de plusieurs niveaux par des escaliers intérieurs,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des coûts très importants de réhabilitation vu l'état de dégradation du bâtiment,
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve a donc été validée. Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être démoli, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Les besoins

Après avoir pris en compte les besoins actuels et à moyen terme, il a été calculé les besoins suivants :

- **90 places** répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- **2*90 places** pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de **180 places**, les salles de restauration étant également utilisées pour la pause méridienne et aussi pour les activités périscolaires.

Aujourd'hui, le site de Wintzenheim-centre ne dispose pas de restauration pour la pause méridienne. Le service de restauration proposé est reparti sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du centre périscolaire rue de la vallée dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités.
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner, le collège ne pouvant en accueillir davantage. Ce sont des enfants uniquement en dernier niveau élémentaire, les équipements et le fonctionnement n'étant pas adaptés aux enfants de maternelle.
- Le reste des enfants déjeune au centre de restauration à Logelbach.

Cette organisation relativement complexe n'incite pas les parents à inscrire leurs enfants à la cantine, notamment les maternelles. Par ailleurs, l'accueil périscolaire est saturé et la pause méridienne ne répond plus à la demande.

La définition des besoins du projet est issue :

- du recensement des besoins menés auprès des différents acteurs concernés : service périscolaire
- des données relatives aux effectifs actuels (écoles et périscolaire),
- des éléments statistiques de référence,
- des projections démographiques de la commune.

130 enfants des écoles de Wintzenheim – centre utilisent la restauration à midi et 70 enfants en périscolaire le soir mais sans satisfaire la demande qui serait supérieur.

Pour information, les statistiques nationales de l'Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires indiquent les ratios suivants :

- 63% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins une fois par semaine,
- 50% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins trois fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles maternelle et élémentaire accueillait 366 enfants. Pour l'année scolaire 2020/2021, les écoles maternelle et élémentaire accueillait 364 enfants.

Ainsi, sur Wintzenheim, en prenant en compte les effectifs scolaires actuels, entre 182 et 230 enfants sont susceptibles d'utiliser la cantine scolaire.

Les projections démographiques se réfèrent aux perspectives d'évolution actées dans le Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte l'échéance de 2033. Les évolutions attendues sont également fortement impactées par les programmes de logements locatifs sociaux en prévision, nécessaires pour répondre aux obligations de la loi SRU auxquelles est soumis la commune.

Fondé sur les éléments ci-dessus, le programme est ainsi le suivant :

- Capacité d'accueil en restauration – pause méridienne et accueil en activité périscolaire : 180 places
- Capacité d'accueil en activité périscolaire : 90 places

- Capacité d'accueil en extrascolaire : 40 places

Cela correspond à un doubler les capacités d'accueil périscolaire. Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m² (1225 m² de surface-plancher) dont 813,5 m² sont à destination de l'accueil périscolaire. L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment avec la répartition suivante :

	Surface utile en m ²
Accueil périscolaire – Direction - Personnel	
Sas d'entrée	13.4
Hall d'accueil	20.0
Vestiaires restauration 90 enfants	30.0
Vestiaires activités 90 enfants	36.0
Bureau Direction	16.4
Sanitaires adultes	7.0
Vestiaires personnels H/F	20.4
Buanderie	14.5
Local rangement matériel pédagogique	29.0
Local rangement jeux d'extérieurs	20.0
Local ménage	10.6
Sous-total	217,3 m²
Espaces d'activités	
Salle d'activité	180.0
Salle d'activité temps calme	89.7
Sanitaires F/G	38.3
Sous-total	308 m²
Restauration	
Espace propreté	25.0
Salle de repas 1 PS>CP	90.2
Salle de repas 2 CE1>CM2	90.6
Salle de repas adultes	44.6
Office traiteur	44.6
Local déchets	8.0
Sous-total	288,2 m²
Total surface périscolaire	813,5 m²

Le coût total de l'ouvrage est de comprenant :

	Coût HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	3 814 500 €
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	410 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (mobiliers, raccordements réseaux ...)	70 000 €
Aléas et révision des coûts travaux	475 000 €
Coûts travaux	2 689 500 €

Les travaux représentent un coût global estimé à 2 689 500 € euros H.T. En prenant en compte la surface dédiée aux activités périscolaires, le coût financier relatif à cette partie est de **2 076 294 € HT**.

	Surfaces utiles	%	Coût du projet
Accueil-Direction et personnel pour l'accueil périscolaire	217,3 m ²		
Salles d'activités et sanitaires	308 m ²		
Restauration	288,2 m ²		
Total périscolaire	813,5 m²	77,2%	2 076 294 €
Locaux communauté de paroisses	240,6 m²	22,8 %	613 206 €
Total	1054,1 m²		2 689 500 €

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin apporte un soutien financier au projet d'investissement en faveur du développement des activités périscolaires, notamment au projet permettant de créer des places supplémentaires. La CAF aide à hauteur de 45% les travaux éligibles avec un plafond de 600 000 € H.T. soit 270.000€.

Le plan de financement serait alors le suivant :

	Montant HT	%
Etat – FNADT	103 800 €	5%
Etat – DETR ou DSIL	622 900 €	30%
Région Grand Est	200 000 €	9,6%
Collectivité Européenne d'Alsace	200 000 €	9,6%
Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €	13%
Commune de Wintzenheim	679 590 €	32,8%
Total	2 076 290 €	100%

Le montant des travaux concernant le périscolaire représente 2 076 290 € HT. Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 270 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des remarques ?

Madame Christelle PFLEGER : Qu'est-ce que le FNADT ?

Monsieur le Maire : Le fond national d'aménagement du territoire. D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un accueil et d'une restauration scolaire ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin une participation financière à hauteur de 270 000 € pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

19. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires

Rapporteur : Lucette SPINHIRNY

Etat des lieux actuels

L'accueil périscolaire se situe actuellement dans des locaux situés 11, rue de la vallée. Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire soit 12 ans maximum.

Il dispose de **90 places pour l'accueil périscolaire** et 50 places pour les mercredis récréatifs et les vacances. En moyenne, le délégataire (Les PEP Alsace) accueille 70 enfants en service périscolaire et jusqu'à 130 enfants lors de la pause méridienne.

Le service périscolaire dispose au total d'une surface de 210 m².

Les locaux sont insuffisants et le manque d'espace entraîne des refus aux demandes de garde d'enfants.

Il n'y a pas de centre de restauration pour la pause méridienne sur Wintzenheim-centre. Les PEP Alsace assurent la restauration avec la répartition des enfants sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du service périscolaire dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités,
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner,
- Environ 25 enfants prennent les transports pour se rendre au service de restauration proposé à Logelbach, en sachant que cela peut être davantage selon les capacités et les moyens de transport utilisés.

Le choix du site

Le presbytère est idéalement situé pour un accueil périscolaire : il est à proximité des écoles maternelle et élémentaire et les déplacements peuvent être ainsi très rapides et sécurisés pour les enfants, notamment pendant la pause méridienne.

Les espaces extérieurs (cours et jeux) peuvent être mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, ceux-ci ayant lieu à des heures différentes.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisses y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse.

Après avoir étudié la possibilité de restaurer et d'adapter le bâtiment par une extension, il s'est avéré plus judicieux et plus économique de le démolir. En effet, les scénarios d'extension-restructuration ne remplissaient pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes,
- La nécessaire gestion de plusieurs niveaux par des escaliers intérieurs,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des coûts très importants de réhabilitation vu l'état de dégradation du bâtiment,
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve a donc été validée. Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être démoli, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Les besoins

Après avoir pris en compte les besoins actuels et à moyen terme, il a été calculé les besoins suivants :

- **90 places** répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- **2*90 places** pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de **180 places**, les salles de restauration étant également utilisées pour la pause méridienne et aussi pour les activités périscolaires.

Aujourd'hui, le site de Wintzenheim-centre ne dispose pas de restauration pour la pause méridienne. Le service de restauration proposé est reparti sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du centre périscolaire rue de la vallée dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités.
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner, le collège ne pouvant en accueillir davantage. Ce sont des enfants uniquement en dernier niveau élémentaire, les équipements et le fonctionnement n'étant pas adaptés aux enfants de maternelle.
- Le reste des enfants déjeune au centre de restauration à Logelbach.

Cette organisation relativement complexe n'incite pas les parents à inscrire leurs enfants à la cantine, notamment les maternelles. Par ailleurs, l'accueil périscolaire est saturé et la pause méridienne ne répond plus à la demande.

La définition des besoins du projet est issue :

- du recensement des besoins menés auprès des différents acteurs concernés : service périscolaire
- des données relatives aux effectifs actuels (écoles et périscolaire),
- des éléments statistiques de référence,
- des projections démographiques de la commune.

130 enfants des écoles de Wintzenheim – centre utilisent la restauration à midi et 70 enfants en périscolaire le soir mais sans satisfaire la demande qui serait supérieur.

Pour information, les statistiques nationales de l'Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires indiquent les ratios suivants :

- 63% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins une fois par semaine,
- 50% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins trois fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles maternelle et élémentaire accueillait 366 enfants. Pour l'année scolaire 2020/2021, les écoles maternelle et élémentaire accueillait 364 enfants.

Ainsi, sur Wintzenheim, en prenant en compte les effectifs scolaires actuels, entre 182 et 230 enfants sont susceptibles d'utiliser la cantine scolaire.

Les projections démographiques se réfèrent aux perspectives d'évolution actées dans le Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte l'échéance de 2033. Les évolutions attendues sont également fortement impactées par les programmes de logements locatifs sociaux en prévision, nécessaires pour répondre aux obligations de la loi SRU auxquelles est soumis la commune.

Fondé sur les éléments ci-dessus, le programme est ainsi le suivant :

- Capacité d'accueil en restauration – pause méridienne et accueil en activité périscolaire : 180 places
- Capacité d'accueil en activité périscolaire : 90 places
- Capacité d'accueil en extrascolaire : 40 places

Cela correspond à un doubler les capacités d'accueil périscolaire.

Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m² (1225 m² de surface-plancher) dont 813,5 m² sont à destination de l'accueil périscolaire.

L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment avec la répartition suivante :

Accueil périscolaire – Direction - Personnel	Surface utile en m ²
Sas d'entrée	13.4
Hall d'accueil	20.0
Vestiaires restauration 90 enfants	30.0
Vestiaires activités 90 enfants	36.0
Bureau Direction	16.4
Sanitaires adultes	7.0
Vestiaires personnels H/F	20.4
Buanderie	14.5
Local rangement matériel pédagogique	29.0
Local rangement jeux d'extérieurs	20.0
Local ménage	10.6
Sous-total	217,3 m²
Espaces d'activités	
Salle d'activité	180.0
Salle d'activité temps calme	89.7
Sanitaires F/G	38.3
Sous-total	308 m²
Restauration	
Espace propreté	25.0
Salle de repas 1 PS>CP	90.2
Salle de repas 2 CE1>CM2	90.6
Salle de repas adultes	44.6
Office traiteur	44.6
Local déchets	8.0
Sous-total	288,2 m²
Total surface périscolaire	813,5 m²

Le coût total de l'ouvrage est de comprenant :

	Coût HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	3 814 500 €
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	410 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (mobilier, raccordements réseaux ...)	70 000 €
Aléas et révision des coûts travaux	475 000 €
Coûts travaux	2 689 500 €

Les travaux représentent un coût global estimé à 2 689 500 € euros H.T. En prenant en compte la surface dédiée aux activités périscolaires, le coût financier relatif à cette partie est de **2 076 294 € HT**.

	Surfaces utiles	%	Coût du projet
Accueil-Direction et personnel pour l'accueil périscolaire	217,3 m ²		
Salles d'activités et sanitaires	308 m ²		
Restauration	288,2 m ²		
Total périscolaire	813,5 m²	77,2%	2 076 294 €
Locaux communauté de paroisses	240,6 m²	22,8 %	613 206 €
Total	1054,1 m²		2 689 500 €

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) prévoit un soutien à la construction des bâtiments périscolaires avec un plafonnement des dépenses éligibles à 2 000 000 €.

Le plan de financement serait alors le suivant :

	Montant HT	%
Etat – FNADT	103 800 €	5%
Etat – DETR ou DSIL	622 900 €	30%
Région Grand Est	200 000 €	9,6%
Collectivité Européenne d'Alsace	200 000 €	9,6%
Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €	13%
Commune de Wintzenheim	679 590 €	32,8%
Total	2 076 290 €	100%

Le montant des travaux concernant le périscolaire représente 2 076 290 € HT. Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 622 900 € soit 30% des dépenses des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un accueil et d'une restauration scolaire ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 622 900€ soit 30% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et s'engage sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT MASSIF) POUR LA CREATION D'UN ACCUEIL ET D'UNE RESTAURATION PERISCOLAIRES

Rapporteur : Sébastien LABOUREUR

Etat des lieux actuel

L'accueil périscolaire se situe actuellement dans des locaux situés 11, rue de la vallée. Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire soit 12 ans maximum.

Il dispose de **90 places pour l'accueil périscolaire** et 50 places pour les mercredis récréatifs et les vacances. En moyenne, le délégataire (Les PEP Alsace) accueille 70 enfants en service périscolaire et jusqu'à 130 enfants lors de la pause méridienne.

Le service périscolaire dispose au total d'une surface de 210 m².

Les locaux sont insuffisants et le manque d'espace entraîne des refus aux demandes de garde d'enfants.

Il n'y a pas de centre de restauration pour la pause méridienne sur Wintzenheim-centre. Les PEP Alsace assurent la restauration avec la répartition des enfants sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du service périscolaire dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités,
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner,
- Environ 25 enfants prennent les transports pour se rendre au service de restauration proposé à Logelbach, en sachant que cela peut être davantage selon les capacités et les moyens de transport utilisés.

Le choix du site

Le presbytère est idéalement situé pour un accueil périscolaire : il est à proximité des écoles maternelle et élémentaire et les déplacements peuvent être ainsi très rapides et sécurisés pour les enfants, notamment pendant la pause méridienne.

Les espaces extérieurs (cours et jeux) peuvent être mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, ceux-ci ayant lieu à des heures différentes.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisses y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse.

Après avoir étudié la possibilité de restaurer et d'adapter le bâtiment par une extension, il s'est avéré plus judicieux et plus économique de le démolir. En effet, les scénarios d'extension-restructuration ne remplissaient pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes,
- La nécessaire gestion de plusieurs niveaux par des escaliers intérieurs,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des coûts très importants de réhabilitation vu l'état de dégradation du bâtiment,
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve a donc été validée. Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être démoli, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Les besoins

Après avoir pris en compte les besoins actuels et à moyen terme, il a été calculé les besoins suivants :

- **90 places** répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- **2*90 places** pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de **180 places**, les salles de restauration étant également utilisées pour la pause méridienne et aussi pour les activités périscolaires.

Aujourd'hui, le site de Wintzenheim-centre ne dispose pas de restauration pour la pause méridienne. Le service de restauration proposé est reparti sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du centre périscolaire rue de la vallée dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités.

- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner, le collège ne pouvant en accueillir davantage. Ce sont des enfants uniquement en dernier niveau élémentaire, les équipements et le fonctionnement n'étant pas adaptés aux enfants de maternelle.
- Le reste des enfants déjeune au centre de restauration à Logelbach.

Cette organisation relativement complexe n'incite pas les parents à inscrire leurs enfants à la cantine, notamment les maternelles. Par ailleurs, l'accueil périscolaire est saturé et la pause méridienne ne répond plus à la demande.

La définition des besoins du projet est issue :

- du recensement des besoins menés auprès des différents acteurs concernés : service périscolaire
- des données relatives aux effectifs actuels (écoles et périscolaire),
- des éléments statistiques de référence,
- des projections démographiques de la commune.

130 enfants des écoles de Wintzenheim – centre utilisent la restauration à midi et 70 enfants en périscolaire le soir mais sans satisfaire la demande qui serait supérieur.

Pour information, les statistiques nationales de l'Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires indiquent les ratios suivants :

- 63% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins une fois par semaine,
- 50% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins trois fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles maternelle et élémentaire accueillaient 366 enfants. Pour l'année scolaire 2020/2021, les écoles maternelle et élémentaire accueillaient 364 enfants.

Ainsi, sur Wintzenheim, en prenant en compte les effectifs scolaires actuels, entre 182 et 230 enfants sont susceptibles d'utiliser la cantine scolaire.

Les projections démographiques se réfèrent aux perspectives d'évolution actées dans le Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte l'échéance de 2033. Les évolutions attendues sont également fortement impactées par les programmes de logements locatifs sociaux en prévision, nécessaires pour répondre aux obligations de la loi SRU auxquelles est soumis la commune.

Fondé sur les éléments ci-dessus, le programme est ainsi le suivant :

- Capacité d'accueil en restauration – pause méridienne et accueil en activité périscolaire : 180 places
- Capacité d'accueil en activité périscolaire : 90 places
- Capacité d'accueil en extrascolaire : 40 places

Cela correspond à un doubler les capacités d'accueil périscolaire. Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m² (1225 m² de surface-plancher) dont 813,5 m² sont à destination de l'accueil périscolaire.

L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment avec la répartition suivante :

	Surface utile en m ²
Accueil périscolaire – Direction - Personnel	
Sas d'entrée	13.4
Hall d'accueil	20.0
Vestiaires restauration 90 enfants	30.0
Vestiaires activités 90 enfants	36.0

Bureau Direction	16.4
Sanitaires adultes	7.0
Vestiaires personnels H/F	20.4
Buanderie	14.5
Local rangement matériel pédagogique	29.0
Local rangement jeux d'extérieurs	20.0
Local ménage	10.6
Sous-total	217,3 m²
Espaces d'activités	
Salle d'activité	180.0
Salle d'activité temps calme	89.7
Sanitaires F/G	38.3
Sous-total	308 m²
Restauration	
Espace propreté	25.0
Salle de repas 1 PS>CP	90.2
Salle de repas 2 CE1>CM2	90.6
Salle de repas adultes	44.6
Office traiteur	44.6
Local déchets	8.0
Sous-total	288,2 m²
Total surface périscolaire	813,5 m²

Le coût total de l'ouvrage est de comprenant :

	Coût HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	3 814 500 €
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	410 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (mobilier, raccordements réseaux ...)	70 000 €
Aléas et révision des coûts travaux	475 000 €
Coûts travaux	2 689 500 €

Les travaux représentent un coût global estimé à 2 689 500 € euros H.T.

En prenant en compte la surface dédiée aux activités périscolaires, le coût financier relatif à cette partie est de 2 076 290 € HT.

	Surfaces utiles	%	Coût du projet
Accueil-Direction et personnel pour l'accueil périscolaire	217,3 m ²		
Salles d'activités et sanitaires	308 m ²		
Restauration	288,2 m ²		
Total périscolaire	813,5 m²	77,2%	2 076 294 €
Locaux communauté de paroisses	240,6 m²	22,8 %	613 206 €
Total	1054,1 m²		2 689 500 €

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne a prévu qu'en métropole « chaque zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës forment avec elle une

même entité géographique économique et sociale constituant un massif. » Le territoire du massif vosgien est composé de 589 communes, dont 140 communes haut-rhinoises. Wintzenheim fait partie des communes du Massif. Un projet stratégique a été élaboré pour le Massif des Vosges : le Schéma Interrégional du Massif des Vosges. Pour contribuer à mettre en œuvre les orientations du schéma, le Massif des Vosges bénéficie de crédits dédiés de l'État contractualisés au sein de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges.

La convention interrégionale du Massif des Vosges affiche quatre grandes priorités :

- Axe 1 : Améliorer l'attractivité des territoires du massif des Vosges par une amélioration de l'offre de service aux populations et aux entreprises
- Axe 2 : Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans les massifs,
- Axe 3 : Accompagner l'adaptation au changement climatique
- Axe 4 : Développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne.

En l'occurrence, le projet de création d'un accueil et d'une restauration périscolaires intègre l'axe 1, en améliorant l'offre de services aux populations. Le plan de financement serait alors le suivant :

	Montant HT	%
Etat – FNADT	103 800 €	5%
Etat – DETR ou DSIL	622 900 €	30%
Région Grand Est	200 000 €	9,6%
Collectivité Européenne d'Alsace	200 000 €	9,6%
Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €	13%
Commune de Wintzenheim	679 590 €	32,8%
Total	2 076 290 €	100%

Le montant des travaux concernant le périscolaire représente 2 076 290 € HT. Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 103 800 € soit 5% des dépenses des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un accueil et d'une restauration scolaire ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire - Massif (FNADT) d'un montant de 103 800€ soit 5% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et s'engage sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21. Demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires

Rapporteur : Daniel OUGIER

Etat des lieux actuel

L'accueil périscolaire se situe actuellement dans des locaux situés 11, rue de la vallée. Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire soit 12 ans maximum.

Il dispose de **90 places pour l'accueil périscolaire** et 50 places pour les mercredis récréatifs et les vacances. En moyenne, le délégataire (Les PEP Alsace) accueille 70 enfants en service périscolaire et jusqu'à 130 enfants lors de la pause méridienne.

Le service périscolaire dispose au total d'une surface de 210 m². Les locaux sont insuffisants et le manque d'espace entraîne des refus aux demandes de garde d'enfants.

Il n'y a pas de centre de restauration pour la pause méridienne sur Wintzenheim-centre. Les PEP Alsace assurent la restauration avec la répartition des enfants sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du service périscolaire dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités,
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner,
- Environ 25 enfants prennent les transports pour se rendre au service de restauration proposé à Logelbach, en sachant que cela peut être davantage selon les capacités et les moyens de transport utilisés.

Le choix du site : Le presbytère est idéalement situé pour un accueil périscolaire : il est à proximité des écoles maternelle et élémentaire et les déplacements peuvent être ainsi très rapides et sécurisés pour les enfants, notamment pendant la pause méridienne.

Les espaces extérieurs (cours et jeux) peuvent être mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, ceux-ci ayant lieu à des heures différentes.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisses y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse.

Après avoir étudié la possibilité de restaurer et d'adapter le bâtiment par une extension, il s'est avéré plus judicieux et plus économique de le démolir. En effet, les scénarios d'extension-restructuration ne remplissaient pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes,
- La nécessaire gestion de plusieurs niveaux par des escaliers intérieurs,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des coûts très importants de réhabilitation vu l'état de dégradation du bâtiment,
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve a donc été validée. Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être démolie, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Les besoins

Après avoir pris en compte les besoins actuels et à moyen terme, il a été calculé les besoins suivants :

- **90 places** répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- **2*90 places** pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de **180 places**, les salles de restauration étant également utilisées pour la pause méridienne et aussi pour les activités périscolaires.

Aujourd'hui, le site de Wintzenheim-centre ne dispose pas de restauration pour la pause méridienne. Le service de restauration proposé est reparti sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du centre périscolaire rue de la vallée dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités.

- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner, le collège ne pouvant en accueillir davantage. Ce sont des enfants uniquement en dernier niveau élémentaire, les équipements et le fonctionnement n'étant pas adaptés aux enfants de maternelle.
- Le reste des enfants déjeune au centre de restauration à Logelbach.

Cette organisation relativement complexe n'incite pas les parents à inscrire leurs enfants à la cantine, notamment les maternelles. Par ailleurs, l'accueil périscolaire est saturé et la pause méridienne ne répond plus à la demande.

La définition des besoins du projet est issue :

- du recensement des besoins menés auprès des différents acteurs concernés : service périscolaire
- des données relatives aux effectifs actuels (écoles et périscolaire),
- des éléments statistiques de référence,
- des projections démographiques de la commune.

130 enfants des écoles de Wintzenheim – centre utilisent la restauration à midi et 70 enfants en périscolaire le soir mais sans satisfaire la demande qui serait supérieur.

Pour information, les statistiques nationales de l'Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires indiquent les ratios suivants :

- 63% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins une fois par semaine,
- 50% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins trois fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles maternelle et élémentaire accueillait 366 enfants. Pour l'année scolaire 2020/2021, les écoles maternelle et élémentaire accueillait 364 enfants.

Ainsi, sur Wintzenheim, en prenant en compte les effectifs scolaires actuels, entre 182 et 230 enfants sont susceptibles d'utiliser la cantine scolaire.

Les projections démographiques se réfèrent aux perspectives d'évolution actées dans le Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte l'échéance de 2033. Les évolutions attendues sont également fortement impactées par les programmes de logements locatifs sociaux en prévision, nécessaires pour répondre aux obligations de la loi SRU auxquelles est soumis la commune.

Fondé sur les éléments ci-dessus, le programme est ainsi le suivant :

- Capacité d'accueil en restauration – pause méridienne et accueil en activité périscolaire : 180 places
- Capacité d'accueil en activité périscolaire : 90 places
- Capacité d'accueil en extrascolaire : 40 places

Cela correspond à un doubler les capacités d'accueil périscolaire. Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m² (1225 m² de surface-plancher) dont 813,5 m² sont à destination de l'accueil périscolaire. L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment avec la répartition suivante :

	Surface utile en m ²
Accueil périscolaire – Direction - Personnel	
Sas d'entrée	13.4
Hall d'accueil	20.0
Vestiaires restauration 90 enfants	30.0

Vestiaires activités 90 enfants	36.0
Bureau Direction	16.4
Sanitaires adultes	7.0
Vestiaires personnels H/F	20.4
Buanderie	14.5
Local rangement matériel pédagogique	29.0
Local rangement jeux d'extérieurs	20.0
Local ménage	10.6
Sous-total	217,3 m²
Espaces d'activités	
Salle d'activité	180.0
Salle d'activité temps calme	89.7
Sanitaires F/G	38.3
Sous-total	308 m²
Restauration	
Espace propreté	25.0
Salle de repas 1 PS>CP	90.2
Salle de repas 2 CE1>CM2	90.6
Salle de repas adultes	44.6
Office traiteur	44.6
Local déchets	8.0
Sous-total	288,2 m²
Total surface périscolaire	813,5 m²

Le coût total de l'ouvrage est de comprenant :

COÛT TOTAL DE L'OPERATION	3 814 500 €
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	410 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (mobilier, raccordements réseaux ...)	70 000 €
Aléas et révision des coûts travaux	475 000 €
Coûts travaux	2 689 500 €

Les travaux représentent un coût global estimé à 2 689 500 € euros H.T. En prenant en compte la surface dédiée aux activités périscolaires, le coût financier relatif à cette partie est de **2 076 294 € HT**.

	Surfaces utiles	%	Coût du projet
Accueil-Direction et personnel pour l'accueil périscolaire	217,3 m ²		
Salles d'activités et sanitaires	308 m ²		
Restauration	288,2 m ²		
Total périscolaire	813,5 m²	77,2%	2 076 294 €
Locaux communauté de paroisses	240,6 m²	22,8 %	613 206 €
Total	1054,1 m²		2 689 500 €

La Région Grand Est a développé une politique de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité dont les accueils périscolaires. L'aide est plafonné à 200 000 €. Le plan de financement serait alors le suivant :

	Montant HT	%
Etat – FNADT	103 800 €	5%
Etat – DETR ou DSIL	622 900 €	30%
Région Grand Est	200 000 €	9,6%
Collectivité Européenne d'Alsace	200 000 €	9,6%
Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €	13%
Commune de Wintzenheim	679 590 €	32,8%
Total	2 076 290 €	100%

Le montant des travaux concernant le périscolaire représente 2 076 290 € HT. Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 200 000 € soit 9,6% des dépenses des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un accueil et d'une restauration scolaire ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est d'un montant de 200 000 € soit 9,6% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et s'engage sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

22. Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la création d'un accueil et d'une restauration périscolaires

Rapporteur : Mireille WEISS

Etat des lieux actuel

L'accueil périscolaire se situe actuellement dans des locaux situés 11, rue de la vallée. Il accueille les enfants à partir de 3 ans révolus jusqu'à la fin de leur scolarité à l'école élémentaire soit 12 ans maximum.

Il dispose de **90 places pour l'accueil périscolaire** et 50 places pour les mercredis récréatifs et les vacances. En moyenne, le délégataire (Les PEP Alsace) accueille 70 enfants en service périscolaire et jusqu'à 130 enfants lors de la pause méridienne.

Le service périscolaire dispose au total d'une surface de 210 m².

Les locaux sont insuffisants et le manque d'espace entraîne des refus aux demandes de garde d'enfants.

Il n'y a pas de centre de restauration pour la pause méridienne sur Wintzenheim-centre. Les PEP Alsace assurent la restauration avec la répartition des enfants sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du service périscolaire dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités,
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner,
- Environ 25 enfants prennent les transports pour se rendre au service de restauration proposé à Logelbach, en sachant que cela peut être davantage selon les capacités et les moyens de transport utilisés.

Le choix du site

Le presbytère est idéalement situé pour un accueil périscolaire : il est à proximité des écoles maternelle et élémentaire et les déplacements peuvent être ainsi très rapides et sécurisés pour les enfants, notamment pendant la pause méridienne.

Les espaces extérieurs (cours et jeux) peuvent être mutualisés entre les temps scolaires et périscolaires, ceux-ci ayant lieu à des heures différentes.

Le presbytère hébergeait jusqu'à récemment le curé de la communauté de paroisses des Sarments du Hohlandsbourg, jusqu'à ce qu'il déménage à Ingersheim. Le siège de la communauté de paroisses y est toujours installé à ce jour dans une partie de la bâtisse.

Après avoir étudié la possibilité de restaurer et d'adapter le bâtiment par une extension, il s'est avéré plus judicieux et plus économique de le démolir. En effet, les scénarios d'extension-restructuration ne remplissaient pas les objectifs en termes de fonctionnalité, notamment liée à :

- La complexité de réutilisation des surfaces existantes,
- La nécessaire gestion de plusieurs niveaux par des escaliers intérieurs,
- Des impacts attendus en termes de rendu architectural, en périmètre de protection ABF...
- Des coûts très importants de réhabilitation vu l'état de dégradation du bâtiment,
- Des incidences financières certaines, induites par ces contraintes.

La déconstruction du bâtiment existant au profit d'une construction neuve a donc été validée. Dans la mesure où le bâtiment qui abrite les services administratifs de la communauté de paroisses va être démoli, il s'agit aussi de prévoir des locaux pour les reloger.

Les besoins

Après avoir pris en compte les besoins actuels et à moyen terme, il a été calculé les besoins suivants :

- **90 places** répartis entre plusieurs espaces pour l'activité périscolaire,
- **2*90 places** pour la restauration répartis en deux services.

soit une capacité totale de **180 places**, les salles de restauration étant également utilisées pour la pause méridienne et aussi pour les activités périscolaires.

Aujourd'hui, le site de Wintzenheim-centre ne dispose pas de restauration pour la pause méridienne. Le service de restauration proposé est reparti sur trois sites :

- Une quinzaine d'enfants déjeunent dans les locaux du centre périscolaire rue de la vallée dans une salle utilisée à la fois pour la restauration et pour les activités.
- Environ 55 enfants se rendent au self du collège pour déjeuner, le collège ne pouvant en accueillir davantage. Ce sont des enfants uniquement en dernier niveau élémentaire, les équipements et le fonctionnement n'étant pas adaptés aux enfants de maternelle.
- Le reste des enfants déjeune au centre de restauration à Logelbach.

Cette organisation relativement complexe n'incite pas les parents à inscrire leurs enfants à la cantine, notamment les maternelles. Par ailleurs, l'accueil périscolaire est saturé et la pause méridienne ne répond plus à la demande.

La définition des besoins du projet est issue :

- du recensement des besoins menés auprès des différents acteurs concernés : service périscolaire
- des données relatives aux effectifs actuels (écoles et périscolaire),
- des éléments statistiques de référence,
- des projections démographiques de la commune.

130 enfants des écoles de Wintzenheim – centre utilisent la restauration à midi et 70 enfants en périscolaire le soir mais sans satisfaire la demande qui serait supérieur.

Pour information, les statistiques nationales de l'Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires indiquent les ratios suivants :

- 63% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins une fois par semaine,
- 50% des enfants de maternelle et élémentaire déjeunent au restaurant scolaire au moins trois fois par semaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les écoles maternelle et élémentaire accueillaient 366 enfants. Pour l'année scolaire 2020/2021, les écoles maternelle et élémentaire accueillaient 364 enfants.

Ainsi, sur Wintzenheim, en prenant en compte les effectifs scolaires actuels, entre 182 et 230 enfants sont susceptibles d'utiliser la cantine scolaire.

Les projections démographiques se réfèrent aux perspectives d'évolution actées dans le Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte l'échéance de 2033. Les évolutions attendues sont également fortement impactées par les programmes de logements locatifs sociaux en prévision, nécessaires pour répondre aux obligations de la loi SRU auxquelles est soumis la commune.

Fondé sur les éléments ci-dessus, le programme est ainsi le suivant :

- Capacité d'accueil en restauration – pause méridienne et accueil en activité périscolaire : 180 places
- Capacité d'accueil en activité périscolaire : 90 places
- Capacité d'accueil en extrascolaire : 40 places

Cela correspond à un doubler les capacités d'accueil périscolaire. Le nouveau bâtiment développe une surface utile totale de 1054 m² (1225 m² de surface-plancher) dont 813,5 m² sont à destination de l'accueil périscolaire.

L'accueil et la restauration périscolaire représentent 77,2% de la surface utile du bâtiment avec la répartition suivante :

	Surface utile en m ²
Accueil périscolaire – Direction - Personnel	
Sas d'entrée	13.4
Hall d'accueil	20.0
Vestiaires restauration 90 enfants	30.0
Vestiaires activités 90 enfants	36.0
Bureau Direction	16.4
Sanitaires adultes	7.0
Vestiaires personnels H/F	20.4
Buanderie	14.5
Local rangement matériel pédagogique	29.0
Local rangement jeux d'extérieurs	20.0
Local ménage	10.6
Sous-total	217,3 m²
Espaces d'activités	
Salle d'activité	180.0
Salle d'activité temps calme	89.7
Sanitaires F/G	38.3
Sous-total	308 m²

Restauration	
Espace propreté	25.0
Salle de repas 1 PS>CP	90.2
Salle de repas 2 CE1>CM2	90.6
Salle de repas adultes	44.6
Office traiteur	44.6
Local déchets	8.0
Sous-total	288,2 m²
Total surface périscolaire	813,5 m²

Le coût total de l'ouvrage est de comprenant :

	Coût HT
COÛT TOTAL DE L'OPERATION	3 814 500 €
Etudes diverses (géomètres, études géotechniques...)	50 000 €
Maîtrise d'œuvre	410 000 €
Conduite de travaux, CSPS, Contrôle technique	120 000 €
Frais connexes (mobilier, raccordements réseaux ...)	70 000 €
Aléas et révision des coûts travaux	475 000 €
Coûts travaux	2 689 500 €

Les travaux représentent un coût global estimé à 2 689 500 € euros H.T. En prenant en compte la surface dédiée aux activités périscolaires, le coût financier relatif à cette partie est de **2 076 294 € HT**.

	Surfaces utiles	%	Coût du projet
Accueil-Direction et personnel pour l'accueil périscolaire	217,3 m ²		
Salles d'activités et sanitaires	308 m ²		
Restauration	288,2 m ²		
Total périscolaire	813,5 m²	77,2%	2 076 294 €
Locaux communauté de paroisses	240,6 m²	22,8 %	613 206 €
Total	1054,1 m²		2 689 500 €

La Collectivité Européenne d'Alsace est en cours de réflexion concernant la politique de soutien aux collectivités. Elle est susceptible d'apporter une aide aux projets ayant pour objet le développement des services publics répondant à des besoins identifiés notamment pour ce qui peut concerner l'augmentation de la fréquentation des structures publiques provoquées par le développement du logement locatif social.

Le plan de financement serait alors le suivant :

	Montant HT	%
Etat – FNADT	103 800 €	5%
Etat – DETR ou DSIL	622 900 €	30%
Région Grand Est	200 000 €	9,6%
Collectivité Européenne d'Alsace	200 000 €	9,6%
Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €	13%
Commune de Wintzenheim	679 590 €	32,8%
Total	2 076 290 €	100%

Le montant des travaux concernant le périscolaire représente 2 076 294 € HT. Ainsi, la commune sollicite une aide à l'investissement de 200 000 € soit 9,6% des dépenses des travaux.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : De toutes ces demandes, dans quels délais on aura une réponse ? On pourra avoir un état à un moment donné ?

Monsieur le Maire : Il faut que les demandes arrivent au mois de février-mars, on aura une réponse aux alentours de juin-juillet.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Vous pourrez nous les communiquer au moment donné ?

Monsieur le Maire : Bien sûr. Mais ça ne collera sûrement pas au centime près.

Madame Dominique SCHAFFHAUSER : Le Préfet a dit que Monsieur MULLER et Monsieur NICOLE étaient des chasseurs de subventions. Nous avons demandé un total de 1,6 million d'euros de subventions. C'est un gros plus sur le budget de la commune. Je remercie tous les services qui permettent « un plus » à notre population.

Monsieur le Maire : Je remercie tous les services, et surtout la Directrice générale des services qui prend tous ces dossiers à cœur. Il a eu raison de dire que nous sommes redoutables sur ce genre de subventions car si ce n'est pas nous qui les demandons ce sont les autres.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'un accueil et d'une restauration scolaire ainsi que son plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 200 000 € soit 9,6% du montant des travaux,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé, et s'engage sur la dépense restante quel que soit le montant des subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

23. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Clara BEAUFRAND

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal, en application de l'article L. 2541-5 du Code général des collectivités territoriales, un règlement intérieur organisant le déroulement des séances du conseil municipal a été adopté le 18 juin 2020.

L'article 5 – Questions orales - du règlement intérieur du conseil municipal prévoit que ... *Le texte exhaustif des questions qui seront posées oralement lors du conseil municipal est adressé par écrit au Maire au moins 48 heures (soit 2 jours ouvrés) avant la séance du conseil municipal par voie dématérialisée ou par courrier.*

Cela signifie « 48 heures **correspondant à 2 jours ouvrés** » et non « 48 heures **ou** 2 jours ouvrés ».

Un jour ouvré correspond aux jours effectivement travaillés dans une entreprise ou une administration (c'est-à-dire du lundi au vendredi inclus), à l'exception des jours fériés habituellement non travaillés.

Ce qui veut dire que pour un conseil le vendredi, les questions sont à déposer avant le mardi minuit, à condition que le mercredi et le jeudi ne soient pas fériés. L'objectif est de laisser le temps aux services de rassembler les éléments de réponse.

Il est proposé de modifier, l'article 5 règlement intérieur comme suit :

Le texte exhaustif des questions qui seront posées oralement lors du conseil municipal est adressé par écrit au Maire et à la Direction Générale et réceptionné au moins ~~48 heures~~ (soit 2 jours ouvrés avant la séance du conseil municipal par voie dématérialisée ou par courrier.

Les réponses seront données par écrit au conseiller municipal ayant posé les questions lors de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : On va revenir là-dessus car ce qui nous choque c'est que pendant un an, suite à l'installation du conseil municipal avec ce règlement qui est là, le délai a toujours été respecté pour notre part. Mais au bout d'un an ça n'allait plus. On a même demandé au Préfet qui nous a répondu que nos questions arrivaient à temps. Il a relevé une ambiguïté entre les 48 h et les deux jours. On ne comprend pas pourquoi on était plus dans les règles alors qu'on n'a rien changé à notre délai. Je veux bien revoir cela car il y a un malentendu entre nous, toutefois, ces réponses que vous nous faites on doit les poser à l'avance pour que vous ayez des éléments de réponses. Ce qu'on demande c'est d'avoir les réponses le soir même. Ce sont des questions posées par des habitants et je dois attendre le prochain PV pour y répondre. Donc qu'est-ce que je dois leur répondre ? Je dois me souvenir de ce que vous dites à l'oral ?

Monsieur le Maire : Je suis d'accord, on le fera parvenir sur une feuille le soir du conseil. Ce que je remarque c'est que le Préfet a dit, enfin les services de la Préfecture, qu'il y a une ambiguïté. C'est cette ambiguïté qu'on est en train de lever. Que les choses soient claires.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Vous ne nous avez pas parlé d'ambiguïté, ce que je trouvais dommage c'est que vous avez chipoté au bout d'un an et demi car on ne respectait pas le règlement intérieur, et je ne trouve pas cela collaboratif entre nous.

Monsieur le Maire : Vous venez de le dire, on n'était pas d'accord. Aujourd'hui on lève l'ambiguïté. Mais j'aimerais bien savoir quel service du Préfet a répondu cela car ce n'est pas la même réponse que j'ai reçue. Mais ce n'est pas grave, on rectifie le tir et j'espère qu'il n'y aura plus d'ambiguïté. Qui est contre ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Donc on aura les réponses par écrit ?

Monsieur le Maire : Oui, on peut le rajouter si vous voulez.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : On vous la toujours demandé mais cela a toujours été refusé.

Monsieur le Maire : Mais nous ne sommes pas obligés.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Pourquoi ?

Monsieur le Maire : C'est dans le règlement. Des votes contre ? Des abstentions ?

Donc vous auriez préféré que ça reste comme avant ?

C'est sur votre demande que l'on fait, on éclaircit la situation. Mais je clos le débat car on ne sera pas d'accord.

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** la modification de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal tel que précisé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24. Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences – Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Alors on a déjà débattu sur cela, il y aura juste un poste à temps plein car trouver quelqu'un à mi-temps est trop compliqué. Il y aura les mêmes aides. Le recrutement se fera très rapidement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « Parcours Emploi Compétences » (P.E.C.).

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

L'orientation en P.E.C. s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Département).

La prescription du parcours emplois compétences se fait en faveur des employeurs du secteur non-marchand sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent ;
- L'employeur doit démontrer une capacité à accompagner au quotidien la personne ;
- L'employeur doit permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences : remise à niveau, pré-qualification, période de professionnalisation, VAE, acquisition de nouvelles compétences ;
- Le cas échéant la capacité de l'employeur à pérenniser le poste.

Dans le cadre du Parcours – Emploi - Compétences, chaque employeur est ainsi tenu envers son salarié :

- De mettre en place des actions d'accompagnement : ex : aide à la prise de poste, périodes de mise en situation en milieu professionnel, etc.
- De le faire bénéficier d'actions de formation,
- De lui désigner un tuteur,
- De lui remettre une attestation d'expérience professionnelle à l'issue de son contrat.

Le salarié en P.E.C. bénéficie, tout au long de son contrat, d'un accompagnement de son conseiller référent qui comprend :

- un entretien tripartite : il réunit le référent prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir,
- un suivi durant le contrat qui peut prendre la forme d'un livret dématérialisé,
- un entretien de sortie, en cas de besoin, 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Le parcours emploi compétences prend la forme du Contrat Initiative Emploi (C.I.E.) pour le secteur marchand (secteur privé) et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) pour le secteur non marchand (secteur public).

S'agissant du C.U.I.-C.A.E., il est conclu pour une durée déterminée. Cette durée est de 9 à 12 mois. Il peut être renouvelé pour 6 mois minimum mais sa durée maximale, renouvellements inclus, est de 2 ans.

La durée hebdomadaire du travail ne peut être inférieure à 20 heures.

Le titulaire d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi perçoit un salaire au moins égal au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail accomplies.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulée entre 30 % et 60 %. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Le montant de l'aide à l'insertion professionnelle versée au titre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ne peut excéder 95 % du montant brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire du travail.

Les embauches réalisées en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi donnent droit à l'exonération :

- ✓ Des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales, pendant la durée d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle ;
- ✓ De la taxe sur les salaires ;
- ✓ De la taxe d'apprentissage ;
- ✓ Des participations dues par les employeurs au titre de l'effort de construction.

En ce qui concerne Wintzenheim, le recours au C.U.I.-C.A.E. permettrait de répondre aux besoins de la collectivité dans la gestion des espaces verts et dans la sécurité. Ainsi, le conseil municipal a délibéré en date du 10 septembre pour créer 4 postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences », dont 2 postes à 35 heures et 2 postes à 20 heures par semaine pour les ASVP.

Il s'avère que les postes de 20 heures ne sont pas très attractifs et le recrutement s'avère compliqué.

Afin de pouvoir élargir les possibilités de recrutement, il est proposé d'ouvrir un poste à 35 heures pour un ASVP afin de savoir si cette augmentation du temps de travail permet d'augmenter les candidatures.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
 Vu le Code du travail, notamment les articles L.1111-3, L.5134-19-1 à L.5134-34, L.5135-1 à L.5135-8 et R.5134-14 à D.5134-50-3,
 Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
 Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un postes à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » - « Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi »,
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures,
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **PRECISE** que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi ainsi que de l'exonération des cotisations patronales,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées ainsi que tout document nécessaire à la présente délibération.

Annexe 9 : Projet de Contrat Unique d'Insertion

25. INFORMATIONS

Autorisations d'urbanisme : Denis ARNDT

LES 5 M SARL – M. MEYER Michel : Construction d'un abri de jardin, 7 rue des Lilas – WINTZENHEIM

M.STUDER François : Aménagement des dépendances en lieu de vie, 12 rue des Trois-Epis – WINTZENHEIM

France SOLAR - M. KILICDEMIR Ercan : Installation de 24 panneaux photovoltaïques, 15 rue pasteur – LOGELBACH

Mme. ZINK Françoise : Remplacement des menuiseries extérieures - isolation thermique par l'extérieur - installation d'une pergola et d'un auvent d'entrée avec rampe PMR, 8 rue du Docteur Pflimlin – WINTZENHEIM

M.AKOUDAD Jamal : Condamnation d'une fenêtre, remplacement des menuiseries extérieures, pose de volets roulants et ouverture de clôture, 42 rue de la Chapelle – WINTZENHEIM

M.ALLA AHMED : Remplacement et agrandissement du portail + remplacement d'une partie du grillage et mise en peinture du muret, 22 rue Adolphe Hirn – LOGELBACH

Mme. ABT Beatrice : Transformation d'un atelier en logement, 15 rue des écoles – WINTZENHEIM

M.FREYBURGER Michel : Démolition partielle de la clôture pour la création d'un portail, 2 rue du verger – WINTZENHEIM

ADOR SARL-GEOMETRES-EXPERTS – M. ADOR Jerome : Division foncière, 2 rue Feldkirch – WINTZENHEIM

M.LEHMANN Célian : Mise en place d'une fenêtre de toit, 51 route de Colmar – WINTZENHEIM

M.PRIVAT Daniel : Remplacement d'un mur de clôture par un portail, 36 rue de la Chapelle – WINTZENHEIM

Mme. BLONDEAU-DANNE Charlotte : Création d'une fenêtre de toit, 127 rue Clémenceau – WINTZENHEIM

M.YAVUZ Ahmet : Aménagement d'un local commercial « TD MARKET » et d'un restaurant dans le bâtiment existant, 39 rue Herzog – LOGELBACH

Manifestations : Daniel LEROY

JANVIER 2022		
05	20h00	Concert Zakouska – Auditorium de l'Arthuss
09	9h à 15h00	Bourse aux vêtements et jouets enfants du Hand-Ball Club – Halle des fêtes
19	20h	Concert Redje – Auditorium de l'Arthuss
20/01 19/02		Recensement de la population

Monsieur Daniel LEROY : Concernant les réunions de quartiers qui étaient prévues fin du mois, je laisserais Monsieur le Maire en parler. Bien sûr, tout cela sous réserve des conditions sanitaires et des directions de la Préfecture.

Monsieur le Maire : Nous passons aux questions orales et c'est Monsieur Dominique HEROLD qui va y répondre concernant le Parc ACKER.

Monsieur Dominique HEROLD : La question était : « A propos de l'aménagement du parc ACKER, il est évoqué une concertation. Pouvez-vous nous communiquer avec qui, précisément, cette concertation a eu lieu ? Et merci de nous transmettre les rapports issus de cette concertation ? »

Une pétition est arrivée en mairie durant le mois d'août demandant l'aménagement du parc Acker et le renouvellement des jeux.

Il a été décidé de rencontrer les pétitionnaires. Seuls les enfants demeurant à Logelbach ont été conviés. Une réunion avec les parents et les enfants habitant le quartier de Logelbach été organisée, le 26 août en mairie de Wintzenheim, deux familles se sont présentées. Les échanges ont porté sur l'état actuel du parc. Il a été convenu, que ces familles seront associées au projet de ce parc.

Une seconde rencontre a eu lieu, le 25 novembre, en présence du premier adjoint en charge du quartier du Logelbach, du responsable des services techniques, des riverains du parc Acker, des usagers et un représentant du CMJ et de l'adjoint en charge de l'environnement. L'objectif était de préciser le contexte de réaménagement de ce parc et recueillir les besoins des usagers et des riverains.

Le contexte actuel est le suivant :

- Pas d'évolution de la surface.
- Des agrès anciens.
- Absence de toilette.
- Agrandissement de la RD 83
- Manque du stationnement.
- Un budget défini.

Les usagers du parc demandent le renouvellement des agrès, une nouvelle installation du skate parc et l'installation d'un city parc.

Les riverains attendent une fermeture à des horaires réguliers, la végétalisation et la disposition des jeux loin des habitations.

Tous ces points ont été pris en compte pour établir le cahier des charges remis au paysagiste concepteur « Sortons du bois » pour établir l'avant-projet de ce parc.

Monsieur le Maire : C'est une réponse déjà vu en commission de travaux. Merci. On peut vous donner la réponse écrite.

J'aimerais revenir sur différents points à moins que vous ayez des questions ?

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : La rue de Turckheim à Logelbach, elle est où ?

Monsieur le Maire : C'est la rue Otto Dix.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Pour moi c'est aussi cela, sauf que dans la Gazette, la rue de Turckheim à Logelbach est à 50.

Monsieur le Maire : C'est la route de Turckheim.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : C'est embêtant car ici il y a marqué « rue ». C'est ambigu.

Monsieur le Maire : Oui, il faut modifier c'est la route.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Un autre point, j'ai deux habitants qui m'ont contacté pour savoir ce qu'il se passe avec la Halle des fêtes. Car un vendredi matin où il neigeait, ils n'ont pas compris pourquoi on n'a pas mis les commerçants à l'abri. C'est une halle des fêtes destinées au marché, donc c'est dommage de ne pas en avoir profité.

Monsieur le Maire : C'est une décision qui a été prise avec les commerçants.

Monsieur Claude KLINGER-ZIND : Ce jour-là ?

Monsieur le Maire : Ils ne voulaient plus s'installer sous la Halle des fêtes car ils n'étaient pas visibles. Ils ont dit qu'ils étaient bien ici. On ne peut pas dire un jour vous êtes là et un autre jour vous n'êtes pas là. Sinon les gens ne les voient pas en passant et ne s'arrêtent pas. Je rappelle qu'il y a des marchés, Turckheim, Colmar et d'autres collectivités qui ne sont pas couverts. C'est un accord avec les commerçants. Autre chose ?

J'aimerais vous faire part de quelques points. En ce qui concerne les différentes manifestations qui sont à venir, j'ai donc décidé d'annuler les vœux du personnel, et de reporter les réunions de quartier. Je ferai une intervention sur Facebook le 7 janvier à 18h30. Les manifestations sont difficiles à prévoir en ce moment. Je n'ai pas non plus prévu un pot après le conseil municipal.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui organisent les différentes manifestations dernièrement, car on a eu de la chance de garder nos manifestations, notamment le marché de Noël. Je remercie les équipes qui l'ont organisé, Patrice DUSSEL et d'autres. Le Préfet a inauguré avec nous, et a vu que les précautions étaient prises et que le pass sanitaire était demandé. Je dois remercier l'ensemble de ces organisateurs qui ont pris à cœur l'organisation sanitaire. On ne peut tout de même pas supprimer toutes les manifestations, on doit prendre des précautions avec les gestes barrières. Les gens ont déjà été assez tristes pendant deux ans à ne rien faire. Je voudrais remercier le C.M.J pour leur action avec la ligue contre le cancer : vous leur donniez des buches et ils les brûlaient le soir pour vous réchauffer. Merci aux parents aussi de les avoir accompagnés.

Mes remerciements iront aussi à la commission culture, pour les différents spectacles et concerts durant cette période. Ça a été un succès et de haute qualité. Des remerciements aussi à l'ensemble du personnel pour les décorations de Noël, avec de magnifiques décors faits par nos services.

Je remercie également la Directrice générale des services car je ne pourrais pas le faire aux vœux, je voudrais vous remercier pour votre dévouement au sein de la collectivité. Les dossiers ne sont pas tous faciles, et vous l'avez vu

ce soir avec les dossiers de demande de subventions. Soyez assurée que je reconnais le travail que vous faites avec les différents services. Je vous en remercie vivement.

Je remercie également l'ensemble du conseil municipal. On n'est pas toujours d'accord mais nous sommes dans un pays démocratique et je veux que le conseil municipal se passe au mieux. Nous devons avoir de bons débats. Pour vous remercier en cours d'investissement, vous avez sur votre table un cadeau.

J'ai oublié de remercier les œuvres sociales. Pour la fête de Noël organisé au Paradis des sources. Le restaurateur a fait ce qu'il fallait. Nous avons passé une très bonne soirée. Merci au Président LEONARD et à Madame HUMBERT d'avoir organisé ce moment.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël, qui se passent généralement en famille, joyeuse et dans la paix. On dit à Noël qu'il faut pardonner ce qui s'est passé dans l'année même à son plus grand ennemi. Je n'oublie pas de vous souhaiter une très belle année 2022, qu'elle vous apporte satisfaction, joie et beaucoup de projets. Il faut toujours avoir des objectifs et les mener à bien. Nous aurons l'occasion de se retrouver autour de cette table lors des prochains conseils municipaux. Je vous souhaite une très bonne soirée.

Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
INGEMANSSON	DEPLACEMENT POUR REUNION SUPPLEMENTAIRE	336	18/11/2021
INGEMANSSON	MESURE ACOUSTIQUES DE CONTROLE ET ANALYSE POLE MEDICAL LOG	144	18/11/2021
ADELYA	TETE DE LOUP OVALE ET PERCHE TELESCOPIQUE POLE MEDICAL LOG	52,52	18/11/2021
SCHOENENBE	TRAVAUX REMPLACEMENT COUVERTURE EGLISE SAINT-LAURENT WINTZ	85582,95	01/12/2021
BET BOURGEAT -	TRAVAUX MAIRIE ANNEXE DE LOGELBACH - ETUDE FAISABILITE	1080	01/12/2021
ATALU	DGD LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	31985,42	25/11/2021
TIR TECHNOLOGIE	DGD LOT 6 MENUISERIES EXTERIEURES POLE SPORTIF	4450	25/11/2021
ALSACE MIC	VIDEOPROJECTEUR INTERACTIF ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	2256	25/11/2021
LIMA SERVICES	NETTOYAGE DE LA SALLE LAURENTIA OCTOBRE 2021	1188	25/11/2021
POSTE ROUEN	TRAITEMENT DES DONNEES ADRESSES	1285,2	25/11/2021
VERVER EXP	FOURNITURES DE BULBES PARVIS ECOLES PLACE MAIRIE RUE HERZOG	2009,7	25/11/2021
TSCHIRHART	SAPIN DE NOEL PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	2805	25/11/2021
TSCHIRHART	SAPINS DE NOEL	4855,4	25/11/2021
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER	2188,96	25/11/2021
MACHETTE	SPECTACLE LA GARGAROUSSE ARTHUSS	1899	25/11/2021
NADIS THEATRE	SPECTACLE DE MUSIQUE IRLANDAISE ARTHUSS	1300	25/11/2021
WINTZEDIS	EAU STOCK CAVE	19,6	25/11/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
WINTZEDIS	FILTRES CAFE MAIRIE	8,95	25/11/2021
WINTZEDIS	CAFE MAIRIE	8,29	25/11/2021
VILLE COLMAR	REPAS INTERVENANT SPECTACLE FIRMIN ET HECTOR DU 27 10 2021	108	25/11/2021
VILLE COLMAR	REPAS DU 03 11 2021	60	25/11/2021
MIEL D'ALSACE	MIEL MANIFESTATION DU 31102021 HAPPY MIEL	40	25/11/2021
MAISON DU VAL	REAPS POUR JOURNEE DE TRAVAIL AU PARC LA FORGE	437,2	25/11/2021
ROYER 68	TRANSPORT VACANCES DE LA TOUSSAINT	320	25/11/2021
ROYER 68	TRANSPORT SORTIE A EUROPAPARK ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	988	25/11/2021
MEDIARUN	TOP MUSIC CAMPAGNE DU 8 AU 15 SEPTEMBRE 2021	431,88	25/11/2021
FREPPPEL EDAC	MARCHE DE NOEL AFFICHES	129,6	25/11/2021
DIAGAMTER	DIAGNOSTIC POUR LOCATION APPARTEMENT - 9 RUE HERZOG LOG	370	25/11/2021
GAMBALADONS	SORTIE LA BRESSE VACANCES ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	492	25/11/2021
ENTENTE CYCLIST	INTERVENANT BMX ETE 2021 ESPACE ANIMATION ARTHUSS	650	25/11/2021
ACIPA	FORFAIT MAINTENANCE IMPRIMANTE HP MFP P57750DW	208,8	25/11/2021
ROSE ET FILS	ENTRETIEN ANNUEL CHAUDIERE RDC PRESBYTERE LOGELBACH	131,9	25/11/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS EXT MAIRIE OCTOBRE 2021	285,6	25/11/2021
CENTAURE	DROITS D'UTILISATION DU SERVEUR WEB GRPS ET ETHERNET	859,68	25/11/2021
CARON SECU	REQUALIFICATION BOUTEILLE AIR POMPIERS	407,93	25/11/2021
MICHEL ETS	REPARATION DEBROUILLASSEUSE FS40	298,99	25/11/2021
HOLCIM BETONS	VRD VOIRIE	129,41	25/11/2021
COLMARIENN	NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE ARTHUSS	136,5	25/11/2021
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION HIVER 2021 TERRAIN ANNEXE FOOT	214,92	25/11/2021
COSEEC	PRESTATION MECANIQUE HIVER 2021 TERRAIN D'HONNEUR DE FOOT	558,6	25/11/2021
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION HIVER 2021 TERRAIN D'HONNEUR FOOT	501,48	25/11/2021
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUE HIVER 2021 TERRAIN ANNEXE FOOT	75,6	25/11/2021
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULE ZOE FD-222-FR NOVEMBRE 2021	71,48	25/11/2021
MAJUSCULE HISLE	MANUELS ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	100,99	25/11/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	170,29	25/11/2021
HAAG SAS	PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	700	25/11/2021
EQUIP PRO	GUIRLANDE DE COTON ET GUIRLANDE DE TOURNESOL COMITE DES FETES	139,97	25/11/2021
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES POUR CIMETIERE	93,36	25/11/2021
WINTZEDIS	PATE A FIXE	6,94	25/11/2021
WINTZEDIS	PILES MAIRIE	29,98	25/11/2021
CHR ALSACE - CO	MATERIEL DE CUISINE POUR MANIFESTATIONS COMMUNALES	179,22	25/11/2021
ELECTIS BURKLE	TIR FILS POUR ATELIERS	283,88	25/11/2021
ADELYA	GEL HYDROALCOOLIQUE SANIPLUS 5L	143,14	25/11/2021
WINTZEDIS	CATERING DU 17112021	27,64	25/11/2021
LES OREILLES ET	CACHET DE L'ARTISTE	606,63	25/11/2021
COMAFRANC	ILLUMINATIONS DE NOEL ARTHUSS	2776,13	18/11/2021
COMAFRANC	ILLUMINATIONS DE NOEL ENTREE OUEST	5007,47	18/11/2021
TT UN PROGRAM	ACPT 8 ET DGD HON ETUDE PROGRAMMATION ANC PRESBYTERE	1340,06	18/11/2021
NUIT BLANC	FORFAIT PRISES DE VUES DES MANIFESTATIONS ARTHUSS ANNEE 2021	1000	18/11/2021
EUPL	PREPARATION ET PASSAGE CONTROLE TECHNIQUE VEHICULE	1824,07	18/11/2021
TREMPIN	ENTRETIEN ANNUEL DES CIMETIERES WINTZENHEIM ET LOGELBACH	9900	18/11/2021
EQUIP PRO	FOURNITURE DE BOULES DE NOEL	2564,76	18/11/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
TRAFFIX MUSIC	CESSION ET HERBERGEMENT SPECTACLE DU 27102021	1559,5	18/11/2021
TRAFFIX MUSIC	CESSION ET HERBERGEMENT SPECTACLE DU 27012021	1570,26	18/11/2021
ASSOCIATION SAM	CONCERT DU 4112021 CACHET BARZINGAULT	1500	18/11/2021
ASSOC'IN JAZZ	CONCERT MATSKAT DU 20102021	2500	18/11/2021
CAVES DE LA FEC	FROMAGES POUR FETE DU MIEL	68,08	18/11/2021
VILLE COLMAR RE	CONCERT BARZINGAUX REPAS	84	18/11/2021
VILLE COLMAR RE	REPAS DES ARTISTES CONCERT DU 06102021	72	18/11/2021
VILLE COLMAR RE	REPAS DES ARTISTES CONERT ARTHUSS 20102021	72	18/11/2021
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES CAMPAGNE DE 6 AFFICHES	111,34	18/11/2021
FLEURS LISCH	BONS ACHATS MAISONS FLEURIES	45	18/11/2021
FREPPPEL EDAC	INVITATION INAUGURATION PARVIS DES EGLISES	139,2	18/11/2021
FREPPPEL EDAC	FLYER VACANCES DE NOEL	180	18/11/2021
FREPPPEL EDAC	INVITATIONS CAROLINE BINDER	87,6	18/11/2021
FREPPPEL EDAC	MARCHES DE NOEL INVITATIONS	98,4	18/11/2021
ART CULINAIRE	PRESTATION CUISINIER POUR DEGUSTATION CULINAIRE FETE DU MIEL	180	18/11/2021
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETERIE ARTHUSS DU 01102021 AU 31102021	379,66	18/11/2021
TP SERVICE	VIDANGE ET CONTROLE VEHICULE RENAULT MASTER POMPIERS	296,86	18/11/2021
TP SERVICE	PNEUS DACIA DANSERO POLICE DJ-719-XK	215,21	18/11/2021
MICHEL SAS	ENROBES A FROID	415,14	18/11/2021
ROSE FILS	DEPANNAGE SUR CHAUDIERE ATELIER RELAIS	232,8	18/11/2021
ROSE FILS	REPARATION DE FUITE SUR CHAUDIERE CHAUFFAGE ECOLE ELEM LOG	470,51	18/11/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	17,52	18/11/2021
FIDUCIAL BUREAU	STOCK MAIRIE	6,91	18/11/2021
FIDUCIAL BUREAU	STOCK PAPIERS ARRETES	67,56	18/11/2021
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES STOCK	86,29	18/11/2021
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES STOCK	330,34	18/11/2021
RUC COLMAR	DFOURNITURES SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE WINTZENHEIM	177	18/11/2021
JPG	CARTOUCHES ECOLE ELEMENTAIRE LOGELBACH	879,7	18/11/2021
MARCK ET BALSAN	CASQUE VTT POUR POLICE MUNICIPALE	75,29	18/11/2021
ESPACE PRO TECH	CHAUSSURES DE SECURITE	53	18/11/2021
TP SERVICE	SANGLE A CLIQUET POUR ESPACES VERTS	41,69	18/11/2021
TP SERVICE	CONTACTEUR TOURNANT POUR ESPACES VERTS	79,36	18/11/2021
HORMALYS	FOURNITURES LOUCHE D'ARRACHAGE ET FOURCHE POUR ESPACES VERTS	428,93	18/11/2021
AGRIVALOR	TRAITEMENT DES DECHETS VERTS EN VRAC	546,65	18/11/2021
FOUSSIER	ARRET DE PORTAIL PARC ACKER	24,85	18/11/2021
FOUSSIER	PROFIL DE FINITION ALU DECORS DE NOEL	85,63	18/11/2021
FOUSSIER	FREINS FILET POUR PARC ACKER	62,42	18/11/2021
FOUSSIER	BOUTONS A ENCOCHE ECOLE MATENRELLE LOGELBACH	25,44	18/11/2021
FOUSSIER	CHANT PRE-ENCOLLE POUR ARCHIVES	57,67	18/11/2021
FOUSSIER	SERRURE ET ENSEMBLE NEWYORK CLE LOGEMENT 9 RUE HERZOG	100,78	18/11/2021
FOUSSIER	LAMELLES STOCK ATELIERS	48,88	18/11/2021
FOUSSIER	CADENAS ATELIERS	37,58	18/11/2021
FOUSSIER	ENSEMBLE NEWYORK CLE LOGEMENT 9 RUE HERZOG	19	18/11/2021
ENERGYS BATTERI	FOURNITURES BATTERIES PLOM RADAR PEDAGOGIQUE RUE HERZOG	72	18/11/2021
ADELYA	SHAMPOING MOQUETTE ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	28,63	18/11/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
GEDIMAT	FIL TENSION DECORS DE NOEL	10,7	18/11/2021
GEDIMAT	CIMENT POUR VOIRIE	75,46	18/11/2021
GEDIMAT	FOURNITURES RAIL ETC POUR LOCAL VIDEOSURVEILLANCE POLICE	163,31	18/11/2021
GEDIMAT	FOURNITURES SIKAMONOTOP POUR LOGEMENT 9 RUE HERZOG	69,6	18/11/2021
GEDIMAT	WEBERBASE ET RABOT POUR 9 RUE HERZOG	90,62	18/11/2021
GEDIMAT	PLAFOND MINERVAL ET PLAQUE HYDRO POUR LOCAL VIDEO POLICE	338,74	18/11/2021
GEDIMAT	CARTOUCHES GRAISSE + RACLETTE + TUILE DOUBLE	78,41	18/11/2021
GEDIMAT	BETON ET CIMENT POUR PANNEAUX DE VOTE HALLE DES FETES	149,98	18/11/2021
GEDIMAT	BIG BAG VIDE ET BETON ATELIERS	68,88	18/11/2021
ESPACE PRO TECH	PORTE CHARGEUR DOUBLE NOIR POUR POLICE MUNICIPALE	104	18/11/2021
ESPACE PRO TECH	EQUIPEMENT DE PROTECTION DE TIR POLICE MUNICIPALE	283	18/11/2021
REXEL	PRISE CHRISTMAS DECORATION DE NOEL	519,48	18/11/2021
BATIBOIS	CONTR BOULEAU 1F ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	107,4	18/11/2021
BATIBOIS	MDF MEDILAND MH HYDRO ETC ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	298,68	18/11/2021
GRAVIERE D	BETON SOUPLE	289,01	18/11/2021
SIGNATURE	FEUILLARD ET FIXATION POUR DECOR DE NOEL	454,15	18/11/2021
CHAMPION	FOURNITURES AGRAFFES CABLES ETC POUR DECORS DE NOEL	309,42	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	HUBLLOT TRIPTIC 10 15 22W ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	41,88	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	BARRETTES POUR ECLAIRAGE DE NOEL	35,33	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES PANEL LED ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	155,76	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES R2V ILLUMINATIONS DE NOEL	211,72	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	BARRETTE SUPREM BROCHES DECOR DE NOEL	52,99	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	R2V 5G4 T500 ETC CRECHE LOGELBACH	212,68	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	PI AUDIO COMBINE UNIVERSEL ANA 9 RUE HERZOG	41,76	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	AMPOULES ECLAIRAGE STADE SAINT GILLES	505,34	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	DIVERSES FOURNITURES ELECTRIQUE ECOLE ELEMENTAIRE WINTZ	94,8	18/11/2021
ELECTIS BURKLE	FOURNITURES INSTALLATION VIDEOPROJECTEUR ECOLE ELEM WINTZ	58,63	18/11/2021
BERNER	EASYTOP TX15 ETC DIVERS BATIMENTS	55,32	18/11/2021
ADELYA	REFRESH CLEAR FOAM 1L ETC DIVERS BATIMENTS	895,99	18/11/2021
ADELYA	FOURNITURES PRODUITS D'ENTRETIEN POLE SPORTIF	84,22	18/11/2021
ADELYA	MR PROPRE ET GANTS VINYL	432,56	18/11/2021
ADELYA	SACS ASPIRATEURS	22,13	18/11/2021
WINTZEDIS	CATERING CONCERT ARTHUSS 20102021	19,91	18/11/2021
WINTZEDIS	CATERING 3112021	23,76	18/11/2021
WINTZEDIS	CATERING CONCERT 6102021	15,26	18/11/2021
HERTZOG	RETELEMENT DE SOL - APPARTEMENT 9 RUE HERZOG	4104,32	10/11/2021
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT A LA BRESSE ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	1080	10/11/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEURS SHARP	1122,71	10/11/2021
JMK	REEMPLACEMENT POMPE DE RELEVAGE - ARTHUSS	1995,77	10/11/2021
BALLON 1072 CEN	MINI SEJOUR ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	1204,5	10/11/2021
FREPPPEL EDAC	PROGRAMME FETE DU MIEL	200,4	10/11/2021
FREPPPEL EDAC	INVITATIONS ARMISTICE DU 11/11/2021	92,4	10/11/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	18,24	10/11/2021
A LO PIANOS	ACCORD PIANO A QUEUE ARTHUSS	105	10/11/2021
ALSACE MICRO	RENOUVELLEMENT GARANTIE ET ACCES SERVICE FROGI ARTHUSS	270	10/11/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
TP SERVICE	REPARATION DE ROUES	59,96	10/11/2021
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ ESPACES VERTS	216,3	10/11/2021
SANISITT	RADIATEURS LOGEMENT RUE HERZOG A LOGELBACH	374,29	10/11/2021
SANISITT	BEC COL DE CYGNE ET MANCHONS ETC POUR 9 RUE HERZOG	936,14	10/11/2021
ESPOIR	ARMOIRES POUR BOITES A LIVRES	100	10/11/2021
WINTZEDIS	CATERING FIRMIN ET HECTOR DU 27/10/2021	29,65	10/11/2021
SCHOENENBE	TRAVAUX COUVERTURE EGLISE SAINT-LAURENT WINTZENHEIM	31740,4	09/11/2021

4. **Création des régies comptables** : aucune décision

5. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

Columbarium de Wintzenheim :

28 novembre 2021 : Renouvellement Jardin Souvenir – Cavurne 05 pour une durée de 30 ans pour un montant de 500€.

Ancien cimetière de Wintzenheim :

8 novembre 2021 : Renouvellement de la concession Section F – Tombe 144 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

Ancien cimetière de Logelbach :

4 novembre 2021 : Renouvellement de la concession Section X – Tombe 50 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

25 novembre 2021 : Renouvellement de la concession Section W – Tombe 53 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

Nouveau cimetière de Wintzenheim :

8 novembre 2021 : Achat de la concession Section I – Tombe 22 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

6. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

7. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

8. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

Cabinet Soler Couteaux – Honoraires affaire Stanic- Cour d'appel de Nancy – Mémoire en défense – 1680€ - 01/12/2021

9. **Reprises d'alignement** : aucune décision

10. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

11. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

12. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

13. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision